

RÉDACTION

38, Avenue de Pérolles Fribourg (Suisse)
Téléphone 13 et 9
Ne pas adresser à la Rédaction ce qui concerne le bureau des abonnements ou le bureau des annonces.

Bureau des abonnements de La Liberté
38, Avenue de Pérolles Fribourg

PRIX DES ABONNEMENTS :
1 mois 3 mots 6 mots 1 an
Suisse Franc. 2.50 6.— 9.— 18.—
Etranger Fr. suis. 4.50 10.— 19.— 38.—
On peut s'abonner dans les bureaux de poste
Compte de chèques postaux 11a 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas
Société Anonyme Suisse de Publicité
Rue de Romont, 2
FRIBOURG
Téléphone 1.35

PRIX DES ANNONCES :
Canton de Fribourg 8 ct. ½ | Le millimètre
Suisse 10 | de hauteur
Etranger 12 | sur une
Réclame 25 | colonne
Toute annonce doit porter l'adresse complète de la personne qui l'envoie. Les avis mortuaires doivent aussi être adressés à Publicitas.

Nouvelles du jour

M. Renkin forme le ministère belge.
Les ministres allemands en Angleterre.
La date des élections espagnoles.
Les mauvaises excuses du fascisme.
Un discours de M. Grandi.
Les Soviets en quête de fonds.

Se rendant compte du préjudice que la prolongation de la crise ministérielle causait au pays, les libéraux belges ont renoncé à éplucher la question linguistique et ils se sont contentés pour le moment des assurances que leur donnait M. Renkin de son désir de concilier les revendications de la droite flamande et les résistances du parti libéral.

On s'est entendu sur les crédits militaires et on renverra à l'automne la discussion du projet linguistique. Là-dessus, M. Renkin s'est rendu au palais pour annoncer au roi qu'il acceptait de former le cabinet, qui comprendra à peu près tous les membres du cabinet démissionnaire de M. Jaspar. On est convenu que la déclaration ministérielle serait conçue en termes généraux, qui permettraient aux droites et aux libéraux de s'y rallier sans discussion.

Le cabinet Renkin est donc celui d'une trêve jusqu'à l'automne et peut-être jusqu'à l'an prochain. Son chef est un homme dont chacun loue la loyauté, la bienveillance et le savoir-faire. Il commande la confiance.

M. Renkin a soixante-neuf ans. Il a une carrière parlementaire de trente-cinq ans. Il fut élu député de Bruxelles en 1896. Il devint ministre de la justice en 1907. L'année suivante il échangea ce portefeuille pour celui des colonies, qu'on créa après l'annexion du Congo. Il resta à la tête de ce département pendant dix ans, tant on avait à cœur de ne pas le distraire de son plan d'organisation du Congo, qu'il réalisa pleinement à la satisfaction de toute la nation belge. En 1918, le portefeuille des colonies fut attribué à un libéral, M. Franck, affaire de contenter le groupe libéral qui voulait un ministère important dans le gouvernement tripartite (ou les trois partis étaient représentés). M. Renkin eut le portefeuille des chemins de fer, puis celui de l'intérieur, jusqu'en juin 1920, où il quitta les fonctions ministérielles. Il continua d'être réélu par les catholiques de Bruxelles et il devint président de la Chambre, dignité qu'il va donc déposer pour se livrer de nouveau à la vie agitée de premier-ministre.

Nous avons donné, mercredi, l'opinion du journal travailliste *Daily Herald* sur la visite que les ministres allemands Brüning et Curtius font aujourd'hui, vendredi, au premier-ministre britannique, M. Macdonald, et sur la possibilité d'une demande de révision du plan Young.

Le *Daily Herald* a même, d'ores et déjà, défendu M. Macdonald contre le reproche de rompre le front des créanciers. Dans le cas particulier, les déclarations du journal socialiste représentent, probablement, la pensée du gouvernement de Londres. La voici : l'Allemagne a le droit, en cas de force majeure, de suspendre le transfert des annuités conditionnelles ; alors l'Allemagne n'agit-elle pas correctement en donnant un préavis et en cherchant un accord plutôt que de précipiter une crise financière ? en se déclarant brusquement insolvable ?

Certes, le *Daily Herald* reconnaît qu'il est un peu tôt pour parler d'une révision. Le plan Young n'a pas beaucoup plus d'une année d'existence. Mais on n'avait, paraît-il, pas prévu la crise dont, pourtant, on pouvait noter les signes précurseurs dès 1929.

Cependant, les milieux politiques allemands se rendent compte que la révision n'ira pas toute seule. Des journaux français ont fait remarquer, à ce propos, que le service des réparations ne représente que la vingtième partie du budget allemand. Ils ont insisté, d'autre part, sur les frais énormes qu'occasionnaient certaines organisations du Reich (les assurances, par exemple) et, aussi, sur la centaine de millions de francs-or qu'a coûtés le fameux croiseur cuirassé, dont le lancement a eu lieu dernièrement, en grande pompe, à Kiel.

Un grand journal anglais, le *Daily Mail*, a noté, de son côté, que beaucoup d'Anglais sont d'avis que les ministres allemands

seraient mal venus à réclamer une diminution de leur dette qui aurait pour résultat d'augmenter d'autant les charges fiscales, déjà si lourdes, des contribuables anglais.

On assure, d'autre part, que M. Snowden, le ministre britannique des finances, s'opposera à toute mesure qui tendrait à déséquilibrer le budget.

Dans le cas présent, a dit le *Daily Mail*, la parole reste moins aux créanciers de l'Allemagne qu'à ceux des alliés. Ceux-ci ne peuvent pas faire de concession au Reich allemand si les Etats-Unis ne leur accordent au préalable une diminution correspondante de leur propre dette.

Or, on sait que les Américains, soufflant alternativement le chaud et le froid, font montre, tour à tour, d'une intransigeance absolue et de velléités de diminuer la dette des alliés. Mais qu'advient-il en définitive ?

C'est que, pour les Américains comme pour les Anglais, intervient ce fait très important d'un budget en équilibre instable, ou même en déséquilibre.

Le gouvernement provisoire espagnol a décidé que les élections à la Constituante auraient lieu le 28 juin, que le second tour de scrutin éventuel se ferait le 5 juillet et que les Cortès se réuniraient le 14 juillet.

L'assemblée constituante élaborera la nouvelle constitution de l'Etat espagnol et le statut spécial de la Catalogne, lequel sera applicable à toutes les autres régions qui réclameraient l'autonomie.

Les Basques s'annoncent déjà. Ils ont rédigé un projet de constitution pour les quatre provinces de Navarre, de Biscaye, de Guipuscoa et d'Alada.

L'Etat basque s'administrerait d'après ses propres lois en matière de justice, de finances, de police ; il aurait son armée et sa marine. Il laisserait à l'Etat espagnol le soin de fixer la forme du gouvernement, de régler les rapports entre l'Etat et l'Eglise, de représenter le pays à l'étranger, de percevoir les douanes, de battre monnaie, de gérer la poste, le télégraphe et le téléphone, d'organiser la défense nationale sur terre et sur mer.

L'Etat basque aurait sa langue officielle, l'euskera, qui devrait être mise sur le même pied que le castillan.

Depuis la Révolution française, toutes les révolutions ont été d'esprit unitaire et centralisateur. La grande guerre a changé cela. La théorie du droit des peuples à disposer librement de leurs destinées, qui fut le mot d'ordre des Alliés, nous vaut un regain d'autonomie et de fédéralisme.

M. Mussolini a convoqué en séance extraordinaire le Directoire du parti fasciste. On se demandait avec quelque curiosité et quelque inquiétude ce qui allait sortir de cette réunion. Le communiqué officiel, qui en publie les principales décisions, garde un silence prudent sur les graves événements des derniers jours, ou plutôt il tient un langage qu'on peut prendre pour du cynisme, mais qui trahit plutôt un certain embarras. « Le Directoire, y dit-on, affirme de nouveau son respect profond et immuable pour la religion catholique, son souverain chef, ses ministres, ses temples ; mais, en même temps, il déclare de la manière la plus explicite qu'il est fermement décidé à ne pas permettre que l'antifascisme trouve refuge et protection sous n'importe quel drapeau, ancien ou nouveau ! ».

C'est sans doute la raison pour laquelle le parti fasciste interdit les bannières des Enfants de Marie !

M. Grandi, ministre des affaires étrangères d'Italie, a fait au Sénat, mercredi, un exposé de la politique extérieure italienne qui a débuté par une apologie des relations d'amitié italo-soviétiques. Le scandale de ce *lirt* a été aggravé par la complaisance avec laquelle M. Grandi l'a célébré.

M. Grandi s'est ensuite appliqué à mettre du baume sur la blessure faite à l'amour propre germanique par la décision de Genève au sujet du projet de Zollverein austro-allemand.

Le diplomate italien a fait entrevoir que toute cette affaire pourrait s'arranger selon les vœux de Berlin et de Vienne, si les Allemands et les Autrichiens ne voulaient pas manger le gâteau tout seuls et consentaient à « un juste équilibre de tous les intérêts ».

M. Grandi a décoché en passant un trait à la France au sujet de l'accord naval en suspens et il a fini par un couplet chaleureux sur le désarmement et une flatterie intéressée à l'adresse de M. Henderson.

Hier jeudi, une délégation commerciale soviétique est arrivée à Paris pour négocier un *modus vivendi*.

C'est l'effet de l'entretien que le délégué russe Litvinof a eu à Genève avec M. Briand et des frais d'amabilité qu'il a faits en déclarant que le gouvernement soviétique admettait la paisible coexistence du régime capitaliste et du régime communiste.

Les Soviets à bout d'argent se font meilleurs pour en obtenir.

On dit que le gouvernement français a fait entendre à Moscou que la France ne dénouerait pas les cordons de sa bourse avant que les Soviets eussent reconnu les créances françaises d'avant la guerre.

C'est assurément le moins que la France puisse exiger.

M. Henderson parle de la paix

Londres, 5 juin.

Au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée hier jeudi à l'occasion du *Burge Memorial*, M. Henderson a prononcé un important discours. Il a déclaré que la paix ne consiste pas seulement à éviter l'ouverture d'hostilités ; il faut que les peuples soient imbus de l'idée que la paix est un grand idéal qui doit être poursuivi sans répit afin de permettre aux nations de vivre ensemble avec le sentiment net de leur liberté, de leur égalité et de leur sécurité. Il faut que le monde soit organisé pour la paix comme il le fut pour la guerre.

Après avoir étudié les causes de la guerre de 1914 et avoir parlé des échecs diplomatiques qui la précédèrent, M. Henderson a rappelé que ceux qui ont été appelés à Versailles pour rétablir l'équilibre international ont reconnu que, pour établir la paix européenne, deux choses étaient nettement essentielles : 1° la restauration d'un véritable équilibre des puissances devant avoir pour effet d'assurer que l'intérêt général prévaudrait sur l'agrandissement démesuré d'un Etat agresseur ; 2° un véritable concert des puissances reposant sur l'esprit de coopération.

M. Henderson estime que l'équilibre doit reposer sur le désarmement et sur le contrôle des armements par la voie d'un accord international et sur le respect des traités, sur le respect des droits des peuples. Quant au deuxième point, M. Henderson a déclaré que la Société des Nations représente la collectivité pour le maintien de la paix.

L'orateur a conclu : « Les peuples ont compris cette vérité fondamentale qu'aucune nation ne peut vivre repliée sur elle-même ; ils ont compris les leçons enseignées par l'histoire et sont prêts à voir leurs dirigeants les mener vers un monde nouveau duquel la guerre sera bannie à jamais. »

NOUVELLES DIVERSES

Le roi d'Espagne est arrivé à Londres mercredi soir.

Le président de la République française a remis, mercredi, à S. Exc. Mgr Maglione, nonce du Saint-Siège à Paris et doyen du corps diplomatique, les insignes de grand'croix de la Légion d'honneur.

M. Paul Doumer a reçu, au palais du Sénat, M. Dunant, ministre de Suisse à Paris, qui lui a présenté ses félicitations au nom du Conseil fédéral.

Le général David Campbell a été nommé gouverneur de Malte en remplacement de sir John Du Cane.

Le chancelier et le ministre des affaires étrangères d'Allemagne sont partis mercredi soir pour Londres.

Une grande exposition d'art français aura lieu en janvier prochain, à Londres.

L'état de M. Snowden s'est si considérablement amélioré qu'il a repris toutes ses fonctions.

M. Charles Le Goffic, élu par l'Académie française en remplacement du vicomte de Cured, a pris séance hier jeudi ; il a été reçu par M. Henry Bordeaux.

L'organe national-socialiste allemand *Der Angriff* vient d'être suspendu jusqu'au 4 juillet par décision du préfet de police de Berlin.

Nouvelles protestations du Pape

Le Pape a reçu en audience un groupe de prêtres du Collège pontifical pour les émigrants italiens. Il a profité de cette circonstance pour protester encore une fois hautement contre la suppression des associations de la jeunesse catholique et contre le communiqué de l'agence officielle Stefani disant que l'ordre de dissolution de ces associations avait été partout exécuté « sans le moindre incident ».

Ces derniers mots, a dit le Pape, valent un trésor. Il suffit de penser à toutes les irrégularités, les indécentes, les destructions, les séquestres, les vandalismes qui se sont produits dans diverses parties de l'Italie, dans les villes grandes et petites, et à Rome même envers des édifices qui jouissent de l'extraterritorialité, même envers la personne du Souverain Pontife.

C'est donc bien aux associations de jeunesse qu'on en voulait, à la jeunesse catholique masculine et à la jeunesse catholique féminine. Cela est bien significatif. C'est donc que la jeunesse catholique est dangereuse pour le pays et la société ! On a, en effet, procédé contre elle, c'est-à-dire contre le Pape, qui n'a jamais séparé sa cause de ces très chers enfants qui l'aiment et lui obéissent, comme on procède contre des gens dangereux pour le pays. Et on a agi non pas en vertu d'une loi, mais en vertu d'ordres de police.

Or, l'action catholique est sous la protection d'une loi en vertu de l'article 43 du concordat, qui est devenu une loi de l'Etat et qui est sous la sauvegarde d'un pacte bilatéral. Cette loi, donc, existe ; elle devait être du moins une protection contre des interprétations unilatérales et des violences. Il est triste de penser qu'on a pu accuser la jeunesse catholique féminine de faire de la politique, cette jeunesse qui est un vrai parterre fleuri de pureté et de pitié, depuis les plus grandes jusqu'aux plus petites jeunes filles. Et que dire de la jeunesse catholique masculine qui a fourni en quelques années 5400 vocations sacerdotales, dont la moitié pour le clergé diocésain et l'autre moitié pour les ordres religieux et les missions !

On a voulu supprimer les associations qui n'appartiennent pas directement, a-t-on dit, au parti fasciste ; on n'a pas dit : au régime, ni à l'Etat, mais au parti, comme si un parti pouvait donner ce qu'aucun régime humain, aucun gouvernement, aucun Etat ne peut donner, ce que l'Eglise seule peut donner pour la vie religieuse, catholique, surnaturelle.

On a donc violé le droit naturel d'association fait pour le bien des âmes ; on a violé le droit de l'Eglise de former et de guider les jeunes âmes vers la vie surnaturelle et à la vie apostolique, droit de l'Eglise qui est un droit divin, parce qu'il lui a été conféré divinement.

Tout cela, il faut le dire et le rappeler à ceux qui s'arrogent un monopole qui va jusqu'à prétendre pourvoir à l'éducation religieuse ; tout cela quand on voyait clairement comment on formait les cœurs à la haine, à la violence, à l'irrévérence et même à l'impunité.

Ce sont des choses tristes, a dit le Pape ; et cette amertume lui a été faite le jour de son anniversaire. Mais il ne faudrait pas croire que tout cela le surprenne trop. Lors de la réconciliation avec l'Italie, il avait dit : « Aujourd'hui on chante les hosannas, mais viendront les *crucifige*. Le démon ne peut rester tranquille devant tant de bien. Mais une chose console : si le démon n'est pas tranquille, s'il se montre mécontent, c'est le signe certain qu'il se fait du bien. »

Le Pape a reçu également un groupe de catholiques mexicains conduits par Mgr Diaz, archevêque de Mexico. Il leur a dit qu'il n'a jamais voulu de mal à personne. Aussi, il ne comprend pas certaines attitudes et certaines mesures contre des associations dont il a pris la pleine responsabilité. Il a toujours ordonné et commandé que l'Action catholique ne fût pas de la politique ; il a toujours eu la consolation d'être obéi. Il y a eu, peut-être, rarement, quelques obéissances incomplètes, mais, en général, on lui a toujours obéi et même jusqu'à l'abnégation.

Cité du Vatican, 4 juin.

Au Vatican, on a fait au représentant de l'agence Havas une déclaration selon laquelle on rejette hautement les accusations portées contre le Vatican et selon lesquelles la Papauté donnerait abri à tout ce qui, en Italie, n'est pas fasciste : ancien parti populaire, mécontents, libéraux, socialistes, etc.

Cette affirmation, qu'on rencontre également en quelques rares occasions dans la presse étrangère, n'est qu'un mensonge qui ne s'appuie sur aucun document, sur aucune apparence.

Le Vatican ne énergiquement que l'Action catholique soit devenue un parti politique quel qu'il soit. L'Action catholique, qui pourrait publier un Livre blanc à ce sujet, s'inscrit en faux contre toutes ces calomnies et se place au-dessus des partis politiques. Cette dernière

affirmation, le Pape ne cesse de la répéter depuis huit ans.

Les déclarations se terminent par ces paroles : « Nous disons avec une profonde satisfaction : la voix du Pape a été entendue et obéie par ses fils et s'il s'est produit jamais une déviation involontaire, nous n'avons pas hésité à la désapprouver et à la corriger. Le fait que le Souverain Pontife n'a pas hésité à engager sa parole devant le monde entier, c'est cela qui compte et pas autre chose. »

Le début de session au Conseil national

On nous écrit de Berne :

Le Conseil national porte le deuil pour deux membres éminents, M. Odinga et M. Baumberger, à la mémoire desquels le président, M. Straudi, a rendu un hommage ému. Le rôle du député catholique de Zurich, le premier qui nous est venu de cette métropole de Zwingli et qui a préparé la voie à un second représentant des catholiques de la Diaspora zuricoise, a été de tout premier ordre. La perte restera sensible, hélas ! et la Droite sera privée pour longtemps d'un tacticien et d'un animateur de premier ordre.

Le roi est mort, vive le roi ! Quatre députés nouveaux ont fait leur entrée. Deux sont radicaux, M. Altherr, des Rhodes-Extérieures, et M. Pfleger, de Zurich. M. Oeri, directeur des *Basler Nachrichten*, remplace le seul libéral, soit conservateur protestant, qui soit encore élu en Suisse allemande, à Bâle-Ville. Enfin, M. Schneller, de Zurich, prend la succession de M. Baumberger. Esprit cultivé, juriste expert et excellent élément de compréhension mutuelle, il saura rendre service au groupe catholique, qui l'accueille avec joie.

Le compte d'Etat de la Confédération pour 1930 a fourni l'occasion aux socialistes de livrer une petite guerre mesquine au chef des finances, M. Musy. Après avoir énoncé, à la commission des finances, des observations raisonnables, les rapporteurs socialistes ont profité de leur mandat pour amplifier les choses et débiter des détails qui auraient dû rester le secret de la commission et qu'il n'y avait pas à porter devant l'assemblée. Les Chambres elles-mêmes ont accordé, dans le budget ordinaire, un crédit pour la propagande officielle en faveur de la révision du régime de l'alcool, révision qui, emportée de haute lutte, restera un titre de gloire pour M. Musy. Les inquisiteurs socialistes ont trouvé un ou l'autre cheveu dans la soupe, et ils ont brandi leur trouvaille devant la Chambre ! Poussant plus loin, ils ont essayé d'infliger une diminution morale au chef des finances, en demandant la non-approbation du crédit. Mais le Conseil a renvoyé ces messieurs à leur petit jeu ; même quelques députés socialistes ont tenu à se désolidariser de cette manœuvre peu reluisante. Quant au compte d'Etat, il a été approuvé à l'unanimité.

Le groupe socialiste a cherché une autre diversion à propos du rapport du Conseil fédéral sur la onzième session de la Société des Nations (septembre 1930). Le rapport lui-même n'a donné lieu à aucune observation. Mais le groupe socialiste a lancé quatre motions d'un seul coup sur de vieilles questions périodiquement formulées. Ainsi, la délégation suisse à Genève devrait, selon les socialistes, être entourée d'« experts politiques », nommés par les bureaux des Chambres sur présentation des groupes politiques ! On voit dans quel gâchis tomberait le travail méthodique et sérieux de nos délégués et le ridicule qui en résulterait.

De plus, le Conseil fédéral a été invité à dresser un mémoire en faveur du désarmement total, espèce de programme pour la conférence de l'année prochaine. Ce serait se gonfler comme une grenouille qui veut devenir un bœuf, s'est écrié M. Molta, aux applaudissements de l'assemblée.

Tertio : les socialistes ont exigé la ratification de la convention sur le commerce des armes et des munitions. Le chef du Département politique a fait remarquer que ce contrôle ne générerait que des petits Etats, si la fabrication des armes, beaucoup plus importante, restait sans contrôle.

Pour finir, le groupe socialiste demandait que la caisse fédérale fit les frais d'une distribution d'écrits pacifistes, voire antimilitaristes, aux écoliers et aux bibliothèques populaires. Comme si le peuple suisse était une bande de partisans de la guerre fraîche et joyeuse !

La Chambre a envoyé toutes ces propositions au panier, par une centaine de voix contre une trentaine. Ici encore, le groupe socialiste était loin d'agir en complète harmonie. M. Rossetti lui-même a reconnu que tout désarmement unilatéral serait une folie.

La Chambre a déjà perdu un temps précieux avec ces discussions académiques et ces propositions tendancieuses. Les socialistes suisses grâce à la sécurité dont nous jouissons, fon du zèle pacifiste, pendant que leurs cama-

radés allemands, français, anglais, scandinaves, etc., représentant à Genève des gouvernements qui devraient montrer l'exemple. La Société des Nations est un corps constitué, ayant ses bases constitutionnelles, bases qui, en réservant le principe de la sécurité, consacrent la défense nationale.

La Chambre s'est énoncée, dès mercredi matin, dans le dédale des dispositions de la nouvelle loi sur les automobiles, au chapitre de la responsabilité civile. Le sort de la loi dépend grandement de la solution que la majorité choisira.

Au Conseil national

Séance du 3 juin

La loi sur la circulation

Le Conseil a repris le débat de la loi sur la circulation automobile. Les art. 36 et suivants traitent de la responsabilité civile.

La loi institue la responsabilité causale, qui est admise actuellement par les automobilistes. Il faudra que la victime ait commis une faute grave pour que l'automobiliste soit exonéré; il faut encore que cette faute de la victime soit exclusive et qu'il n'y ait aucune faute concomitante de l'automobiliste.

La loi règle les cas du vol et de l'usage abusif d'automobiles. Lorsque le propriétaire laisse sa voiture ouverte sur la voie publique, il supportera les conséquences d'un accident causé par le voleur. Aujourd'hui, la compagnie d'assurance qui assure l'automobiliste peut être assignée directement par la victime.

M. Ast a présenté un nouveau texte réglementant la responsabilité civile.

M. Bratschi a soutenu la proposition de la minorité de la commission rendant le détenteur de la voiture solidement responsable avec le tiers et donnant au propriétaire un droit de recours contre le tiers.

M. Vallotton a dit qu'il serait injuste de faire réparer par un propriétaire d'automobile victime d'un vol les dégâts subis par sa voiture lors d'un accident provoqué par le voleur et de lui faire payer en outre des dommages-intérêts à la victime. En adoptant une telle solution, on soulèvera contre la loi une violente opposition.

MM. Meuli et Gafner ont combattu la proposition de la minorité. Ils ont proposé que le détenteur de la voiture ne fût responsable que pour le cas où une personne serait tuée ou blessée, à l'exclusion des dommages matériels.

M. Wagner a présenté un amendement suivant lequel le juge pourrait également réduire l'indemnité lorsque la personne tuée ou blessée était transportée gratuitement par le véhicule et que le propriétaire n'a commis aucune faute.

M. Hoppeler a soutenu la proposition de la minorité, par égard pour les victimes qui sont innocentes et doivent pouvoir être indemnisées.

M. von Blarer a opiné dans le même sens. A 12 h. 50, la discussion a été interrompue et la séance levée.

Séance du 4 juin

Les Chemins de fer fédéraux

Le boni est inférieur de près de 22 millions à celui de 1929, mais le bilan s'est amélioré de 10 millions. Pour le transport des voyageurs, il y a progression, mais un recul de 13 millions a été enregistré sur le transport des marchandises.

M. Hoppeler a demandé s'il ne serait pas possible de ne pas organiser des trains de plaisir le dimanche.

M. Pilet, chef du Département, a répondu que cela ferait simplement augmenter la circulation des automobiles. Le respect du dimanche n'y gagnerait rien.

Au sujet de la situation générale, M. Pilet a constaté que, si nous nous comparons à l'étranger, nous pouvons être satisfaits. Nous avons la progression constante du trafic-voynageurs, phénomène unique en Europe. En 10 ans, cette progression a été de 58 %.

Cela provient certainement de l'électrification. Mais, dans l'ensemble, l'année 1930 a été mauvaise. Le réseau n'amortit pas assez la dette, qui est de 2 milliards 800 millions. Il faudrait disposer de 25 à 30 millions par an pour réduire cette dette. A l'époque du rachat, on aurait dû doter l'entreprise d'un capitalisations qui lui aurait donné une certaine liberté de mouvement. Il faudra essayer d'alléger cette charge. Pour cela, il faut maintenir saine la situation économique des chemins de fer. Il faut agir sur les dépenses, surtout sur celles de construction. Nous ne voulons que des dépenses rentables.

Vis-à-vis de l'automobile, il ne faut pas de mesures restrictives, mais des mesures d'équivalence. Les chemins de fer sont sous le joug d'une législation datant du temps où ils avaient le monopole des transports. Il faut que les chemins de fer s'adaptent aux circonstances nouvelles.

M. Pilet a rendu hommage à la persévérance de la Direction générale et à la bonne volonté du personnel.

M. Müller a dit que le meilleur moyen de faire concurrence à l'automobile consistait à perfectionner les horaires.

M. Borella a réclame de meilleures communications entre Berne et le Tessin.

M. Kegi a dit que le nombre des trains devait être augmenté, surtout dans le trafic de banlieue, pour permettre de concurrencer l'automobile.

La gestion et les comptes ont été ensuite approuvés sans opposition.

La session d'automne

La session d'automne durera deux semaines et s'ouvrira le 14 septembre.

La loi sur la circulation automobile

M. Häberlin, chef de la justice, a déclaré au sujet de l'art. 36 que l'automobiliste est respon-

sable d'un accident causé par un défaut mécanique de sa voiture, même s'il y a faute de la victime. Il est responsable, en outre, lorsqu'il y a faute légère de la victime, ce qui constitue pour l'automobiliste une très forte aggravation de sa responsabilité. Plusieurs propositions veulent aller plus loin encore. On peut admettre la proposition qui consiste à réduire l'indemnité à payer par l'automobiliste à celui qu'il transportait gratuitement dans sa voiture.

M. Häberlin a combattu toutes les propositions aggravant la responsabilité de l'automobiliste.

M. Baumann a combattu la proposition Meuli et soutenu celle de M. Bratschi.

M. Gadiant a présenté un amendement au texte de la majorité.

La séance a été levée à midi.

Séance de relevée du 4 juin

On a continué hier après midi de discuter la question de la responsabilité des automobilistes.

M. Weisfogel a soutenu la proposition de la majorité de la commission. Il faut que l'automobiliste soit libéré de la responsabilité, si l'accident a été causé par une force majeure ou par une faute grave du lésé ou d'un tiers, à l'exclusion d'une faute concomitante du conducteur ou des personnes pour lesquelles il est responsable.

En outre, le conducteur doit être libéré partiellement de la responsabilité civile, si le lésé ou le tiers n'a commis qu'une faute légère ou si l'accident a été causé concurrentement par sa faute ou par celle des personnes pour lesquelles il est responsable ou par l'état défectueux du véhicule.

On a passé au vote. Les amendements ont été successivement écartés. Le texte de la commission a été accepté à l'article 36, à l'exception d'un amendement de M. Weisfogel, qui permet au juge de réduire l'indemnité lorsque la personne transportée gratuitement a été tuée ou blessée sans faute du conducteur.

Par 77 voix contre 76, la Chambre a accepté la proposition de la majorité au sujet de la responsabilité de l'automobiliste dont la voiture a été volée.

Séance levée.

AU CONSEIL DES ÉTATS

Séance du 3 juin

Le chômage

Après un bref rapport de M. Evéquo, la loi fédérale sur la monnaie a été adoptée.

On a repris la gestion du Département de l'économie publique.

M. Béguin (Neuchâtel) a insisté, en sa qualité de représentant d'un canton particulièrement atteint par la crise, sur la nécessité d'organiser plus rationnellement l'assurance contre le chômage.

M. Schulthess, conseiller fédéral, a répondu que les bases constitutionnelles font défaut pour une législation sur le chômage. Le Département fédéral examinera la suggestion du député neuchâtelois. L'intervention de l'Etat serait peut-être nécessaire pour faire cesser les divergences qui, en ce moment-ci, paralysent les forces de l'industrie horlogère et contribuent à aggraver la crise.

M. Savoy a demandé qu'on donnât une large publicité aux prix de gros et de détail afin que le consommateur fût mieux renseigné sur le renchérissement provoqué par le commerce intermédiaire.

La gestion du Département des finances a été approuvée.

Séance levée.

Séance du 4 juin

Pour une université fédérale

M. Bertoni (Tessin) a déposé un postulat invitant le Conseil fédéral à étudier la possibilité de résoudre la question d'une université fédérale sans préjudice pour les universités existantes, en ce sens que dans chacune d'elles on désigne au moins une faculté subventionnée par la Confédération, dont l'ensemble constituerait l'université fédérale prévue par l'art. 27 de la constitution. Il y aurait pour chaque branche une faculté de langue allemande et une de langue française.

Les tarifs postaux

Le Conseil a entendu un exposé de M. Suter (Schwytz) sur le Département des postes et chemins de fer.

La commission a renoncé pour le moment à demander la réduction du trafic postal interne, ce dont M. Pilet, chef du Département des postes et chemins de fer, l'a remercié.

M. Isler (Argovie) a protesté contre les réclames de toutes sortes qu'on trouve sur les lettres.

La séance a été levée à midi.

ARMÉE SUISSE

Tournoi militaire d'escrime

Demain samedi, et dimanche, se déroulera, à la Caquerelle (Jura bernois), le premier tournoi militaire d'escrime.

Quatre-vingts participants de toutes les armes se sont inscrits pour les tournois au fleuret, au sabre et à l'épée, qui auront lieu si possible en plein air. Le public est donc assuré d'assister à des combats nombreux et captivants.

Dimanche, à midi, les participants se rendront devant le monument des Rangiers, où M. le colonel-divisionnaire Guisan, commandant de la 1^{re} division, prendra la parole. Une escadrille d'aviateurs militaires survolera la région.

Les assurances, l'alcool et le tabac

Le Conseil fédéral a tenu mercredi après midi une séance spéciale consacrée à l'examen de diverses questions relatives à la loi sur les assurances. Il a examiné d'abord une proposition du Département fédéral de l'Economie publique tendant à modifier l'article 38 de la loi et de libeller cet article comme suit :

Le Conseil fédéral est chargé de l'exécution de la présente loi, il édicte des dispositions nécessaires à son exécution et fixera la date de l'entrée en vigueur de la loi.

Le Conseil fédéral mettra la présente loi en vigueur lorsque la loi fédérale sur l'imposition du tabac et la loi fédérale sur l'alcool seront passées en force.

Il a décidé de biffer le dernier alinéa autorisant le Conseil fédéral à mettre certains articles en vigueur, plus tôt. Il est probable qu'il biffera la disposition prévoyant que les veuves et les orphelins qui ont perdu leur soutien avant l'entrée en vigueur de la loi recevront des secours.

Le Conseil fédéral a décidé, en outre, à l'unanimité que la votation sur la loi sur le tabac et sur le projet d'assurance, au cas où le référendum serait demandé, aurait lieu à la même date.

Aucune décision n'a encore été prise sur la date définitive de la votation. On croit que ce sera au commencement de l'année prochaine.

L'assemblée ordinaire des délégués de l'Union suisse des négociants en cigares, réunie à Bienne, mercredi, a adopté la résolution suivante :

L'assemblée ordinaire des délégués de l'Union suisse des négociants en cigares,

Après avoir entendu un exposé sur la nouvelle loi d'impôt sur le tabac et de l'impôt sur les cigarettes,

Convaincue que la nouvelle loi aura une influence favorable sur le commerce des articles de tabac et sera en même temps une protection pour les consommateurs et qu'il convient de tenir compte que le produit de l'imposition du tabac contribuera au financement de la grande œuvre sociale des assurances,

Décide, à l'unanimité, d'accueillir favorablement le projet de loi et d'agir lors de la votation populaire, en faveur de son acceptation.

Dans huit jours environ, la commission de la rédaction mettra la dernière touche à la loi sur les assurances sociales. On est d'accord d'introduire un article spécial, qui sera l'avant-dernier de la loi, prévoyant que des secours seront versés aux veuves et aux orphelins des hommes morts avant l'entrée en vigueur de la loi (article 38). Le reste de l'article 38 actuel, qui contient les dispositions sur l'entrée en vigueur de la loi, deviendra l'article 39 final.

GRAND CONSEIL TESSINOIS

On nous écrit :

Le Grand Conseil a continué, pendant les derniers jours de cette semaine, ses travaux de la session ordinaire de printemps.

Ayant de passer à l'examen des comptes rendus des différents départements, M. Martignoni, conseiller d'Etat, directeur des finances, a répondu à l'interpellation de M. Bossi, au sujet de l'attribution des travaux typographiques du canton. Malgré la réponse de M. Martignoni, M. Bossi ne s'est pas déclaré satisfait. Une bruyante discussion s'est engagée entre les deux interlocuteurs.

Le Grand Conseil a voté, après deux séances, la gestion de l'Instruction publique que dirige M. Cattori. Des critiques ont été émises par MM. Bossi et Pedrini, surtout au sujet du problème universitaire tessinois, de la Caisse de retraite des instituteurs, de l'Ecole cantonale de commerce et des archives du canton.

Le Département de l'Intérieur n'a pas donné lieu à remarque spéciale, sauf toutefois en ce qui concerne le droit de vote des citoyens qui, depuis deux ans, n'ont pas payé leurs impôts.

Rien n'a été décidé à ce sujet et la question sera examinée à nouveau.

Lors de la discussion sur la gestion du Département de justice, des députés se sont plaints du désordre qui règne dans quelques offices de poursuite et faillite.

Après avoir adopté une loi sur la protection de l'enfance et une augmentation d'honoraires en faveur des employés fiscaux, le Grand Conseil a suspendu ses travaux jusqu'au 22 juin.

Le référendum tessinois

On sait que le référendum a été demandé contre la loi tessinoise sur le notariat en raison de la suppression du traditionnel préambule :

« Au nom du Seigneur », inscrit en tête des actes notariés.

Le comité d'initiative a réuni jusqu'à ce jour 14,000 signatures, chiffre jamais atteint dans le Tessin en faveur d'une initiative ou d'un référendum. Le chiffre fixé par la constitution est de 5000.

Les cafetiers

La Société suisse des cafetiers tiendra son assemblée annuelle de délégués le 10 juin, à Glaris.

La création d'un certificat de maîtrise sera soumise aux autorités cantonales. L'assemblée prendra également connaissance des rapports sur la formation professionnelle, sur les assurances, sur le développement de la Société fiduciaire de la société.

Les effectifs se sont fortement accrues. Elle comprend actuellement 12,500 membres.

ASSOCIATION CATHOLIQUE SUISSE

Le comité directeur de l'association catholique suisse a émis une protestation contre les actes de violences commis en Espagne contre les églises et les couvents.

La route du Gothard

La route du Gothard, de Göschenen et Andermatt à Airolo, sera ouverte à la circulation dimanche, 7 juin, ou lundi 8 juin, soit près de trois semaines plus tôt que les années précédentes. Cette ouverture anticipée est le résultat des efforts de l'Automobile-Club, des départements des travaux publics du Tessin et d'Uri et des sociétés d'hôteliers de ces deux cantons.

ÉTRANGER

Le Zollverein devant la Cour de La Haye

Vienne, 5 juin.

La Cour permanente de justice internationale à La Haye a communiqué au gouvernement autrichien qu'elle a été chargée d'établir une expertise d'urgence sur la compatibilité, au point de vue juridique, du protocole austro-allemand du 19 mars 1931 avec l'art. 88 du traité de paix de Saint-Germain et le protocole de Genève du 4 octobre 1922.

Le gouvernement fédéral autrichien a déjà communiqué à la Cour de justice de La Haye qu'il fera un exposé écrit à ce sujet durant le délai fixé, qui expire le 11 juillet et que, en outre, il exposera verbalement la question au cours des délibérations.

D'autre part, le gouvernement de Vienne a annoncé à la Cour de justice qu'il avait nommé en qualité d'agent dans cette question M. Erich Kaufmann, professeur ordinaire à l'université de Bonn et professeur honoraire de l'université de Berlin.

La Chambre roumaine

Bucarest, 4 juin.

D'après les derniers calculs, les 387 sièges de la nouvelle Chambre se répartissent à peu de chose près ainsi : gouvernementaux 225, libéraux élus en cartel avec le gouvernement 80, autres partis 82.

Le parti paysan national aura environ 25 représentants parmi lesquels MM. Maniu, Popovitch et Junian.

Les libéraux, dont le chef est M. Georges Brătianu, auront environ 12 sièges, le parti du maréchal Averesco environ 6 et le parti hongrois 10. Le parti Lupu et le parti socialiste ont 4 ou 5 sièges.

L'UNION EUROPÉENNE

Paris, 4 juin.

M. Briand, ministre des affaires étrangères, M. Tardieu, ministre de l'agriculture, M. Piétri, ministre des pensions, M. Rollin, ministre du commerce, et M. François Poncet, sous-secrétaire d'Etat à l'économie nationale, se sont réunis au ministère de l'intérieur sous la présidence de M. Pierre Laval. Le but de cette conférence était d'examiner les mesures à prendre pour donner une suite pratique aux suggestions que la France a présentées à Genève et qui servent de base aux travaux de la commission d'études pour l'Union européenne.

LES VACANCES DE STALINE

Moscou, 4 juin.

Le Politbureau a accordé à Staline un congé de six semaines. Ce dernier ne passera pas, comme à l'ordinaire, ses vacances dans le Caucase, mais séjournera à Gorki, près de Moscou. Il sera remplacé pendant ce laps de temps par Bogdanovitch et Molotov.

Le mariage de M. Doumergue



Mme Graves

Mme Graves, au moment où elle quittait son appartement, lundi, pour aller se marier à l'Elysée avec le président de la République.

NÉCROLOGIE

M. le professeur Rollier

M. Rollier, conservateur des collections géologiques et professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, est mort à l'âge de 73 ans.

L'ex-roi du Hedjaz

L'ancien roi du Hedjaz (Arabie), Hussein, est mort à Amman, en Transjordanie, chez son fils.

La rencontre des Chequers

Londres, 5 juin.

L'Evening Standard écrit que la visite de MM. Brüning et Curtius constitue une grave erreur. Les ministres allemands, dit-il, s'absentent en effet au moment où leur pays traverse une crise intérieure très grave. Leur déplacement conduira donc inévitablement les Allemands à croire qu'ils rapporteront de leur visite quelque chose de tangible. Le journal est convaincu que le temps dont disposeront les invités allemands à Chequers sera trop bref pour leur permettre d'obtenir des promesses de réelle valeur.

Des avions français en Allemagne

Trois avions français ont survolé, mercredi matin, la ville et la baie de Nordnerby (Mer du nord). Ils survolèrent aussi Borkum et l'île de Juist.

Le même jour, à midi, un avion militaire français dans lequel se trouvaient deux sous-officiers, a atterri à Enkenbach, dans le Palatinat. Les pilotes ont été arrêtés. Ils ont prétendu s'être égarés.

Berlin, 5 juillet.

Les deux avions qui survolèrent mercredi, à 9 h. 45, la rade de Borkum étaient deux avions militaires français, qui venaient de Copenhague et avaient l'autorisation de survoler les Pays-Bas, mais non de circuler au-dessus du territoire allemand.

L'ambassade allemande a été chargée de faire des représentations au gouvernement français.

Situation menaçante en Annam

Marseille, 4 juin.

M. Pasquier, gouverneur général de l'Indo-Chine, a déclaré, au sujet de la situation en Annam, que la situation est grave, sérieuse et même menaçante.

La France se trouve en face d'une sédition d'origine communiste.

TRIBUNAUX

L'affaire Laget

Mercredi, la Cour d'assises de Montpellier a commencé le procès du docteur Laget, accusé d'avoir empoisonné ses deux femmes successives et d'avoir tenté d'empoisonner sa sœur, Mlle Laget.

L'inculpé avait fait ses études à Montpellier et s'était installé comme médecin-dentiste à Béziers. Les deux femmes de Laget et Mlle Laget présentaient les signes d'une intoxication arsenicale suraiguë.

Laget se borne à constater que les experts n'ont pas été affirmatifs, qu'ils ne font que des suppositions.

Echos de partout

LA MISÈRE DES PERSONNALITÉS ILLUSTRES

De M. Maurice Prax, dans le Petit Parisien : Le comité de défense des professeurs de l'Ecole des beaux-arts et du Conservatoire, composé de trois personnalités illustres, MM. Charles-Marie Widor, Hourticq et Philippe, me fait l'honneur de m'adresser une pétition à signer... Il s'agit d'un appel en faveur des maîtres qui, à l'Ecole des beaux-arts et au Conservatoire, ont charge de former une partie de la jeunesse française.

Mais que réclament donc ces maîtres, dont beaucoup sont justement célèbres ?

Que veulent-ils ? Des honneurs ? Des prébendes ? Se plaingent-ils de leur tâche, qui est chaque année plus lourde ?

Non. Les maîtres réputés, qui sont souvent plus réputés à l'étranger que chez nous — chez nous —, se voient dans la dolente nécessité de demander un peu d'argent. Ils demandent de quoi vivre, tout simplement.

Ils demandent que l'Etat veuille bien leur accorder des appointements qui leur permettent de se nourrir, de se loger, de s'habiller et d'élever leurs enfants.

Ils ne sont pas nombreux. Ils ne sont pas syndiqués. Ils ne sont pas exigeants. Ils sont seulement trop pauvres. A la fin, ils n'en peuvent plus.

On sera étonné d'apprendre que les maîtres de l'Ecole des beaux-arts et du Conservatoire, qui forment une élite restreinte et incontestée, sont sensiblement moins rétribués que les professeurs chargés des mêmes cours dans les lycées de province, les écoles primaires, supérieures et les établissements d'enseignement technique.

C'est incroyablement. C'est d'une injustice flagrante. Mais c'est ainsi.

Et l'on ne sait pas — ce sont encore des choses qu'on ne peut pas soupçonner — que l'excellent maître Paul Vidal, qui a donné toute sa vie au Conservatoire, où il a enseigné pendant plus de trente-six années, est mort dans un dénuement total, dans la misère. On ne sait pas qu'on a dû avoir recours à une souscription publique — à la charité publique — pour donner du pain à sa veuve.

Ce sont des choses qu'on ne sait pas et qu'il est utile qu'on sache... Comment l'Etat, en vérité, qui se montre souvent si gaspilleur, peut-il s'obstiner à traiter en parias et à maintenir dans une situation humiliée quelques maîtres éminents, qui honorent le pays et qui le servent avec éclat et dignité ?

MOT DE LA FIN

Le voleur, qui se sauve, lit le texte gravé sur la coupe qu'il a dérobée :

— Ouais ! je suis tombé sur le champion du monde de course à pied, et il est à mes trousses !

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Effondrement d'un pont suspendu

Le nouveau pont suspendu de Saint-Denis de Pile (Gironde) s'est écroulé mercredi matin, au moment des essais officiels. Alors que des camions chargés de sable passaient sur le pont, un craquement sinistre se fit entendre et les véhicules, entraînant leurs conducteurs, furent précipités dans le vide.

On a relevé 19 blessés, qui ont été transportés à l'hôpital de Libourne. Deux d'entre eux sont décédés pendant le transport. Dix morts sont encore sous les décombres.

Une des camions a heurté un filin reliant le tablier aux piles. Le câble rompit; il s'en suivit un déséquilibre complet dans la suspension du pont, qui s'effondra.

Au moment de l'écroulement 10 camions, chargés de sable, étaient engagés sur le pont. Le tablier était en ciment armé. Il était long de 80 mètres environ.

La foudre incendiaire

Mercredi après midi, à Moinești, près de Bacau, en Roumanie, la foudre est tombée sur plusieurs réservoirs d'essence d'une raffinerie. Des explosions se sont produites, transformant en quelques secondes toute la région en une mer de flammes. La population épouvantée a quitté la ville, qui risquait d'être détruite par l'incendie. Les autorités des villes voisines ont envoyé des pompiers et des soldats.

Au moment où les explosions se sont produites, de nombreux ouvriers et employés se trouvaient à proximité des raffineries. On croit qu'il y a eu de nombreuses victimes.

Les dommages s'élevaient à une dizaine de millions de leis.

Explosion dans une usine anglaise

On mande de Londres que, mercredi, deux réservoirs de benzol ont fait explosion dans un atelier de raffinerie d'une usine de produits chimiques, à Stoke-on-Trent, provoquant un incendie et une panique parmi les ouvriers, qui s'enfuirent dans toutes les directions. Deux chimistes ont été tués. Un chef chimiste atteint de brûlures est dans un état grave.

La ligne France-Italie coupée

Un éboulement a coupé mercredi soir la voie ferrée entre Chambéry et Modane. La circulation normale ne sera pas rétablie avant deux ou trois jours.

Un encaisseur dévalisé

Un encaisseur de Paris, M. Amiot, a été blessé mercredi, dans la forêt de Sénart, par un inconnu qui lui a tiré une balle de revolver dans l'épaule gauche. M. Amiot était porteur d'une somme de 130,000 fr. Il a été dépourvu de sa sacoche par son agresseur, qui a pris la fuite. La sacoche a été retrouvée dans la matinée avec 80,000 fr. d'effets, mais 50,000 fr. de billets ont disparu.

Le trafic des stupéfiants

On a saisi 391 livres d'héroïne à bord du navire hollandais *Gemma* et 179 livres du même produit à bord du navire japonais *Durbanmaru*. La valeur de cette cargaison est estimée à 10,000 livres sterling. Les deux navires venaient d'Europe et allaient en Chine.

SUISSE

Les accidents de la route

Mercredi soir, à Berne, un grave accident d'automobile s'est produit sur le pont de l'Aar, près de la gare. Un camion, conduit par le mécanicien Paul Müller et M. Paul Brosi, chauffeur, revenait d'une course d'essai à Aarbourg. Le camion heurta le parapet du pont et tomba dans l'Aar. Une jeune fille, Mlle Huber, qui était sur le trottoir, fut heurtée par le camion et jetée à l'eau. Un cycliste fut grièvement blessé.

Mlle Huber a pu se sauver à la nage, mais elle a reçu des blessures très graves qui nécessiteront peut-être l'amputation d'une jambe. Le chauffeur Brosi s'est noyé. Müller a pu gagner la rive à la nage.

Il n'avait pas de permis de circulation.

A Münchenbuchsee (Berne), mercredi, un motocycliste est entré en collision avec une automobile et a été tué.

Une grave collision s'est produite, hier après midi, jeudi, à Bâle, sur le pont Wettstein, entre une camionnette et une moto-cyclette. La camionnette, escaladant le trottoir, resta suspendue au-dessus des flots du Rhin. Le motocycliste a été grièvement blessé.

Hier après midi, jeudi, à Urtenen (Berne), une automobile appartenant à M. Walter Hirt, de Soleure, s'est renversée. Tandis que le conducteur de la voiture et Mme veuve Marti de Soleure, s'en tiraient avec quelques légères blessures, les deux filles de Mme Marti, employées de bureau à Soleure, ont subi des fractures du crâne. Leur état est très grave.

Asphyxiée par le gaz

A Berne, une dame Betschmann, âgée de 78 ans, avait déplacé un réchaud à gaz et avait enlevé le tuyau en caoutchouc, mais elle avait oublié de fermer le robinet. On l'a trouvée mercredi asphyxiée.

Pour la langue française

Le mot *moutonnerie* ne peut servir à désigner un parc ou une étalle à moutons. Si on ne veut pas de cette périphrase, on peut employer le mot « bergerie ».

Moutonnerie ne s'emploie qu'au figuré comme synonyme de simplicité, bêtise, excès d'instinct d'imitation.

FRIBOURG

LA FÊTE-DIEU

Le grand acte d'hommage public au Christ-Roi présent dans l'Eucharistie s'est accompli hier, par un temps idéalement beau, au milieu d'une grande affluente de fidèles. Dans le clergé qui précédait le très Saint Sacrement figurait Mgr Felin, évêque de Troyes, qui était venu à Fribourg pour donner la Confirmation à la villa Saint-Jean. Il était arrivé à Fribourg un grand nombre de catholiques de Genève et du canton de Vaud. Les membres catholiques des Chambres fédérales étaient venus de Berne presque au complet.

Tir de Montilier

Au tir de Montilier, dimanche, les meilleurs résultats du concours de groupes ont été faits par le groupe Bubenberg, de Frauenkappelen (Berne), 233 points; « Reine Berthe » de Payerne, 227 p.; « Ai » de Muntschmier (Berne), 223 p. Les « Freischutzen » de Chiètres ont fait 214 p.; le groupe de Romont, 209 p.; le groupe « Hallwyl », de Morat, 208 p.; le groupe « Landwehr » de Galmiz, 208 p.

A la cible *Bonheur*, M. Fluhmann, de Misyry, a fait 100 points. A la cible *Jubilé*, M. Florian Bullo, de Fribourg, a fait le meilleur résultat, avec 50 p.; M. Charles Wüthrich, de Cordast, 49 p.; M. Oscar Roggen, de Morat, 49 p. Ces tireurs ont obtenu la couronne de lauriers.

A la cible *Militaire*, M. Nobel, de Montilier, a obtenu une couronne de laurier, avec 355 points.

A la cible *Adera*, M. Fritz Goetschi, de Morat, a fait 703 p.; M. Zurkinden, d'Uebersdorf, 698 points.

Faculté des lettres

M. Oscar Vasella, docteur de notre Université, fera demain samedi, 6 juin, à 4 h. ½, à l'Université, salle 8, sa leçon inaugurale, sur le sujet suivant: *Die Entstehung der Eidgenossenschaft*, en vue de l'habilitation. La leçon est publique.

Concert

L'harmonie *La Persévérance* d'Estavayer-le-Lac, l'une de nos bonnes musiques fribourgeoises, donnera dimanche soir, 7 juin, en cas de beau temps, de 7 h. à 7 h. ½, un petit concert sur la place des Ormeaux.

Cette société saisit l'occasion qui lui est donnée, au retour de sa course annuelle, de convier à son concert les nombreux amis qu'elle possède à Fribourg.

Trains spéciaux

Il y aura demain samedi un train spécial de Fribourg à Montreux (fête des Narcisses), Lausanne et Genève; de même, dimanche.

Le 14 juin, de Genève à Fribourg, Berne et à l'Oberland-Bernois.

Le 28 juin, de Fribourg et Romont jusqu'à Lausanne et Genève.

Objets trouvés et perdus

Ont été déposés au bureau de la Police locale dans la période du 16 mai au 3 juin: 1 sacoche; 2 porte-monnaie; 1 collier en argent; 2 gants; 1 trousseau d'outils de mécanicien; 1 bonnet d'enfant; 1 rouleau de fil de fer; 1 couverture rouge; 1 carnet de timbres-poste; 1 bague avec initiales; 1 collier de perles blanches; 1 *Horæ diurnæ*; 1 volume *Praxis exercitiorum spiritualium P. N. S. Ignatii Romæ, Typis Joannis Francisci Buagni*, de l'an 1695.

Ont été déclarés perdus: 2 coupons d'obligations; 2 billets de 20 fr.; 2 plumes à réservoir; 3 sacoches; 1 montre en argent avec chaîne en cuivre; 1 paire de lunettes avec étui; 1 paire de salopettes; 1 bourse en peau de serpent contenant environ 18 fr.; 2 parapluies; 2 billets de 100 fr.; 2 portefeuilles; 1 bracelet en or; 1 bidon rouge avec dessins; 1 montre en argent, marque Tir cantonal 1905; 1 grande broche blanche; 1 paquet contenant plusieurs cuillers; 2 cousins brodés, en velours vert; 1 carnet d'épargne de la Banque populaire suisse.

Ecoles primaires de la ville de Fribourg

Demain samedi, à 8 heures du matin, examens de la 2^{me} classe des filles de langue française des Places, au bâtiment de Gambach (M^{lle} Marchand); à 2 heures de l'après-midi, examens de la 3^{me} classe des filles des Places, dans le même bâtiment (M^{lle} Stajessi).

Bains de la Mottaz

Aujourd'hui, vendredi, la température de l'eau est de 18 à 19 degrés.

Les maladies

sont souvent favorisées par la digestion négligée. Que tout le monde ait donc un bon digestif régulier. Les pilules suisses du pharm. Rich. Brandt, un remède domestique, connu depuis 50 ans, combattent d'une façon agréable les digestions lentes et pénibles, la constipation et les maux qui en résultent. La boîte Fr. 2., en vente d. toutes les pharm.

Boisson populaire

et curé herboriste *St. Hirsale*

Une chose et un nom désormais inséparables. Le curé Kunzle, qui vécut longtemps parmi le peuple, en connaît toutes les conditions d'existence. Il savait toute l'importance du choix d'une boisson quotidienne à la fois délectable et salutaire. VIRGO, son mélange de fin café colonial, de figures caramélisées, de céréales et de fruits tropicaux, est corsé, sain et aromatique. 305 Q

Nouveau prix: Fr. 1.35 le paquet de 500 gr.

La fête de nuit

La fête de nuit d'hier soir a brillamment réussi. On peut, cette fois, en féliciter sans réserves les organisateurs et nous croyons qu'ils sont eux-mêmes satisfaits de leur œuvre, dont aucun accroc n'est venu troubler l'organisation et qui a été de tous points réussie. Un public immense a joui du beau spectacle qu'on lui avait préparé. L'embranchement du pittoresque paysage de la Maigrange a produit un effet grandiose; les feux d'artifice ont été une féerie qui a émerveillé les spectateurs. Il y a eu des pièces, comme *L'artificier automate*, les palmes lumineuses, le combat de fleurs et surtout la pluie de diamants finale, qui ont arraché des cris d'admiration. Le jouëur de cor des Alpes, dont les mélodies rêveuses arrivaient des berges boisées de la Sarine, a été vivement applaudi.

La fête de nuit a désormais partie gagnée. Elle a acquis hier définitivement son titre d'institution fribourgeoise.

Fédération romande

des classés moyennés du commerce

Fondée en 1920, cette importante organisation englobe les associations cantonales de détaillants de la Suisse romande et compte actuellement 6426 membres. Son activité s'étend à tous les problèmes qui intéressent le commerce. La présidence de cette organisation vient d'être confiée à M. Zellweger, président de l'Association fribourgeoise du commerce de détail. Le secrétariat a son siège à la Chambre de commerce de Fribourg. La Fédération est administrée par un comité-directeur, composé de deux délégués par canton. De fréquentes réunions ont lieu pour l'étude des problèmes communs. L'organisation comme telle fait partie à titre de section de l'Union suisse des Arts et Métiers, où elle est représentée par deux délégués au sein du comité central.

Avertissement

On nous communique: Le Corps des Eclaireurs de Fribourg informe les parents et le public en général que la société neutre de jeunesse « L'Hirondelle volante » a été fondée par un ex-membre d'une troupe d'Eclaireurs de notre ville. Ce groupe, qui peut présenter certaine analogie avec les Eclaireurs, ne doit pas être pris pour un membre régulier de la Fédération des Eclaireurs suisses. Les trois branches du mouvement scout: Les Louveteaux, les Eclaireurs et les Rovers, n'ont rien de commun ni aucun lien avec « L'Hirondelle volante ».

Gardes-malades

L'alliance suisse des Gardes-Malades tiendra sa séance annuelle à Fribourg les 6 et 7 juin. Dimanche 7 juin, de 12 h. à 1 h. ½, au restaurant des Merciers, un banquet réunira les participantes.

Premier vendredi du mois à la cathédrale

Ce soir vendredi, à 8 h. ½, sermon, prières pour le diocèse et la paroisse, consécration au Sacré Cœur de Jésus et bénédiction du Saint Sacrement.

Eglise du Collège

A 8 h. ½, ce soir, premier vendredi du mois, aura lieu la cérémonie traditionnelle en l'honneur du Sacré Cœur: chant des litanies, sermon, consécration au Sacré Cœur et bénédiction du Saint Sacrement.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Le comte Jorgeron. — Répétition pour acteurs, chœur et enfants, ce soir vendredi, à 8 h. 15, au Cercle littéraire.

Orchestre du comte Jorgeron. — Ce soir, vendredi, à 8 h. 15, répétition dans la salle du restaurant des Merciers.

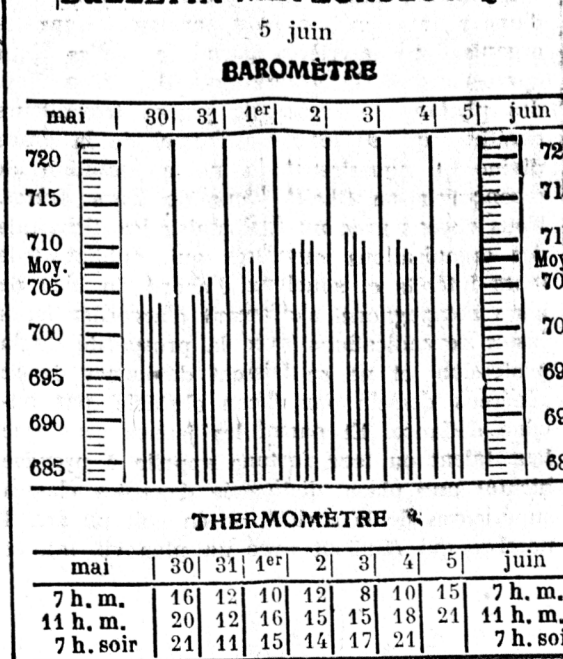
Société fédérale de gymnastique Freiburgia. — Ce soir, à 8 h. ½, réunion de la commission de kermesse.

CHANGES A VUE

Le 5 juin, matin

	Achat	Vente
Paris (100 francs)	20 40	20 30
Londres (1 livre sterling)	25 08	25 12
Allomagne (100 marcs or)	122 30	122 50
Italie (100 lires)	26 90	27 40
Autriche (100 schillings)	72 25	72 75
Prague (100 couronnes)	15 20	15 40
New-York (1 dollar)	5 43	5 47
Bruxelles (100 belgas; 500 fr. belg.)	71 75	71 95
Madrid (100 pesetas)	49 —	49 50
Amsterdam (100 florins)	207 30	207 80
Budapest (100 pengö)	89 75	90 25

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE



Dernière heure

La visite des ministres allemands en Angleterre

Londres, 5 juin.

L'organe travailliste *Daily Herald* dit que l'Allemagne pourrait être forcée de suspendre les paiements, non seulement des réparations, mais des intérêts des emprunts étrangers. Il ajoute que les ministres allemands soumettront demain, samedi, à leurs hôtes, cette importante question, conséquence du plan Young, si on n'en réduit point les charges. La simple idée d'une telle menace est d'une extrême gravité. Sa mise à exécution aurait un effet désastreux sur le budget britannique et surtout en Amérique. Une telle proposition, arrivant à un moment où le marché est en difficulté, pourrait amener les Etats-Unis à envisager la révision des dettes de guerre, en rendant possible une réduction du paiement des réparations.

Le *Daily Herald* ajoute: « C'est évidemment là-dessus que compte l'Allemagne. L'Angleterre, pour sa part, consentira à une réduction et même à une annulation du paiement des réparations, pourvu qu'elle se traduise par une réduction correspondante des paiements à l'Amérique. Mais le gouvernement américain, jusqu'ici intrinsèque, se laissera-t-il fléchir par un geste qui n'est peut-être qu'un bluff? »

D'autre part, le *Daily Herald* dans un éditorial, dit: « Le fait que les Allemands envisagent la possibilité d'une suspension des paiements montre la gravité de la situation vers laquelle nous allons. Pour en être maîtres, il faut éviter de perdre courage et avoir du sang-froid. C'est l'heure de jugements sains et de décisions sages. Il faut examiner la situation immédiatement, et il faut consulter les autres puissances créancières, et notamment l'Amérique, sur la possibilité d'une révision parallèle des réparations et des dettes de guerre. »

De son côté, le *Times* considère l'entrevue des Chequers comme une simple visite de courtoisie provoquée par le premier-ministre britannique pour continuer les heureuses méthodes de contact personnel appliquées à diverses reprises entre les Etats anglais et français. Au cours de cette visite, qui, ajoute le *Times*, est faite avec le complet assentiment du gouvernement français, on parlera certainement de politique, même si, étant données les circonstances, on ne doit rien décider. Elle servira tout au moins à faciliter la compréhension mutuelle des difficultés actuelles.

La formation du ministère belge remise en question

Bruxelles, 5 juin.

M. Renkin a manifesté son mécontentement de la divulgation du compromis linguistique qu'il avait soumis aux libéraux et que le *Standard*, organe des Flamands, déclare totalement inacceptable.

Il a convoqué à nouveau les divers catholiques flamingants en leur faisant savoir qu'il est d'accord sur le principe de toutes les revendications flamandes. Cependant le compromis a été communiqué à la presse par les chefs libéraux, ce qui pourrait faire tout échouer.

Quoi qu'il en soit, on a appris que M. Renkin n'a pas encore trouvé tous les concours qu'il espérait, et que M. Devèze, libéral, a refusé un important portefeuille, de même que M. Lippens, M. Janson, libéral, a refusé, pour la seconde fois, de garder la justice.

La politique allemande intérieure

Berlin, 5 juin.

Le *Vorwärts* annonce que le comité du groupe parlementaire socialiste du Reichstag a discuté mercredi de la situation créée par le nouveau décret-loi financier. Le groupe a été convoqué en réunion pour aujourd'hui.

Berlin, 5 juin.

La *Morgenzeitung* apprend, au sujet de la date d'entrée en vigueur du nouveau décret-loi que les dispositions relatives aux nouveaux impôts et aux réductions de traitements des fonctionnaires doivent être appliquées à partir du 1^{er} juillet prochain.

Le parti socialiste allemand

Berlin, 5 juin.

MM. Otto Wels, Crispian et Hans Vogel ont été élus présidents du parti par le congrès socialiste. Le candidat de l'opposition, M. Seidewitz, n'ayant obtenu que 54 voix, a échoué. Tous les autres membres du comité ont été réélus. En font partie MM. Breitscheid et Litke, de Berlin.

Le ministère anglais et le chômage

Londres, 5 juin.

(Havas.) — L'impression générale hier soir était que le gouvernement n'adopterait pas les recommandations de la commission royale sur l'assurance contre le chômage.

Pour l'explorateur de la stratosphère

Paris, 5 juin.

Le *Matin* suggère que la France, qui s'est toujours empressée de rendre hommage en Europe aux grands ouvriers de la science, épingle la croix de la Légion d'honneur sur la poitrine du professeur Piccard, premier explorateur de la stratosphère.

Loi grecque sur la presse

Athènes, 5 juin.

(Havas.) — La Chambre a voté en première lecture le projet de loi sur la presse, par 59 voix contre 30.

En Indo-Chine

Rangoon, 5 juin.

(Havas.) — On signale de diverses parties de la Birmanie une recrudescence de l'activité des rebelles. Dans le Tarraouaddy, au cours d'un engagement entre les insurgés et la police, cette dernière a eu 1 tué et 1 blessé. Plusieurs rebelles ont été arrêtés. Les Birmans continuent à attaquer les Hindous, incendiant et pillant leurs demeures.

La réception de M. Le Goffic à l'Académie française

Paris, 5 juin.

Dans son discours de réception, hier jeudi, M. Le Goffic a commencé, selon l'usage, par remercier l'Académie. Il s'est réjoui que la Bretagne fût enfin représentée dans la docte assemblée, ce qui était une de ses vieilles ambitions.

Le nouvel académicien a abordé ensuite l'éloge de son prédécesseur, M. François de Curel.

Du collège des jésuites, à Metz, où il fit ses études, François de Curel garda, a assuré M. Le Goffic, un « excellent et respectueux » souvenir.

Au sortir de l'Ecole centrale, François de Curel aurait pu se faire, comme on dit, une situation dans les établissements des de Wendel, à Hayange. Mais il fallait se faire naturaliser Allemand. François de Curel préféra renoncer à la magnifique carrière industrielle qui s'ouvrait à lui et garder la nationalité française. Il se tourna alors vers la carrière des lettres.

M. Le Goffic a analysé avec pénétration son œuvre théâtrale originale et puissante, si différente de la production de l'époque, que les théâtres subventionnés refusèrent tout d'abord ses premières pièces. Antoine les accepta au Théâtre libre. Mais le public n'était pas habitué ni, peut-être, disposé à ce théâtre qui n'est pas superficiel, qui n'est pas frivole, à ce théâtre d'idées où le dramaturge, dans un style « dru, ferme, compact », montre les réactions que ces idées provoquent. Les dernières pièces de François de Curel n'ont pas rencontré plus de faveur auprès du public ni de la critique. Ces succès, auxquels se joignirent d'autres déceptions et d'autres revers, assombrèrent les dernières années de sa vie, dont il passait une bonne partie à chasser dans ses vastes forêts.

M. Henry Bordeaux, dans sa réponse, évoqua, en termes charmants, l'enfance de M. Le Goffic, dans cette Bretagne qui, toute entière, l'accompagne de cœur à son fauteuil d'académicien. Il évoqua ensuite ces poètes populaires, ces bardes, au milieu desquels a vécu le nouvel académicien, dans un pays que le « surnaturel survole à fleur de terre », où on le trouve dans les choses de l'amour comme dans celles de la mort. M. Bordeaux rappela ensuite l'enfance difficile et courageuse de M. Le Goffic, ses études au collège de Lannion puis à divers lycées, sa venue à Paris, son amitié avec Barrès, son mariage qui le sauva de l'incroyance où il allait sombrer. M. Bordeaux le loua d'avoir chanté et ainsi défendu les solides traditions sociales et religieuses de la Bretagne.

L'avion géant

Paris, 5 juin.

(Havas.) — Le *Do X* a améri à Fernando Noronha (île au large de la côte nord du Brésil), à 2 h. 10.

New-York, 5 juin.

Selon une dépêche adressée à l'Associated Press, l'hydravion *Do X* a améri dans de bonnes conditions.

Le sous-marin du pôle

Princeton (Etats-Unis), 5 juin.

(Havas.) — Le sous-marin *Nautilus* est parti pour l'Angleterre et le Spitzberg. Il a fait hier après midi des essais de vitesse satisfaisants. Il put marcher à une vitesse de 11 nœuds.

Il emporte pour 8 mois de provisions alimentaires et du carburant pour un parcours de 4000 à 5000 milles.

Ouvriers italiens tués par une grenade

Palaiseau, 5 juin.

Au cours d'un transport de munition, deux ouvriers ont été tués par une grenade qui a fait explosion inopinément.

Les sauterelles en Sardaigne

Cagliari, 5 juin.

Une invasion de sauterelles est signalée en Sardaigne. Les insectes ayant obstrué les rails, un train de voyageurs a été obligé de

L'ENCYCLIQUE DE SA SAINTETÉ PIE XI

sur la restauration de l'ordre social,
à l'occasion du 40^{me} anniversaire de l'encyclique « Rerum Novarum »

(Suite et fin.)

III. Profonds changements survenus depuis Léon XIII

3. La réforme des mœurs

Mais, à considérer les choses plus à fond, il apparaît avec évidence que cette restauration sociale tant désirée doit être précédée par une complète rénovation de cet esprit chrétien qu'ont malheureusement trop souvent perdu ceux qui s'occupent des questions économiques ; sinon, tous les efforts seraient vains ; on construirait non sur le roc, mais sur un sable mouvant.

Et, certes, le regard que Nous venons de jeter sur le régime économique moderne, vénérables Frères et très chers Fils, a montré qu'il souffrait de maux très profonds. Nous avons fait ensuite l'examen du communisme et du socialisme et, toutes leurs formes, même les plus mitigées, se sont révélées très éloignées de l'Evangile.

« C'est pourquoi — pour employer les paroles mêmes de Notre prédécesseur —, si la société humaine doit être guérie, elle ne le sera que par le retour à la vie et aux institutions du christianisme ». Lui seul peut apporter un remède efficace à cette excessive préoccupation des choses périssables, origine de tous les vices. Lui seul, lorsque les hommes sont fascinés et complètement absorbés par les biens de ce monde qui passe, peut en détourner leurs regards et les élever vers le ciel. De ce remède, qui niera que la société ait aujourd'hui le plus grand besoin ?

Le plus grand désordre du présent régime économique : la ruine des âmes

La plupart des hommes, en effet, sont presque exclusivement frappés par les bouleversements temporels, les désastres et les calamités terrestres. Mais à regarder ces choses comme il convient, du point de vue chrétien, qu'est-ce que tout cela comparé à la ruine des âmes ? Car il est exact de dire que telles sont, actuellement, les conditions de la vie économique et sociale qu'un nombre très considérable d'hommes y trouvent les plus grandes difficultés pour opérer l'œuvre, seule nécessaire, de leur salut éternel.

Constitué pasteur et gardien de ces innombrables brebis par le premier pasteur qui les a rachetées de son sang. Nous ne pouvons, sans une poignante émotion, arrêter Nos regards sur leur immense détresse. C'est pourquoi, Nous souvenant de Notre charge pastorale, Nous ne cessons, avec une paternelle sollicitude, de chercher les moyens de leur venir en aide, recourant aussi aux efforts infatigables de ceux qu'y invite un devoir de justice et de charité. A quoi servira d'ailleurs aux hommes de gagner tout l'univers par une plus rationnelle exploitation de ses ressources, s'ils viennent à perdre leurs âmes ? A quoi servira de leur inculquer les surs principes qui doivent gouverner leur activité économique, s'ils se laissent dévoyer par une cupidité sans frein et un égoïsme sordide, si, connaissant la loi de Dieu, ils agissent tout à l'opposé de ses préceptes ?

Les causes du mal

La déchristianisation de la vie sociale et économique et sa conséquence, l'apostasie des masses laborieuses, résultent des affections désordonnées de l'âme, triste suite du péché originel qui, ayant détruit l'harmonieux équilibre des facultés, dispose les hommes à l'entraînement facile des passions mauvaises et les incite violemment à mettre les biens périssables de ce monde au-dessus des biens durables de l'ordre surnaturel. De là cette soif insatiable des richesses et des biens temporels qui, de tout temps sans doute, a poussé l'homme à violer la loi de Dieu et à fouler aux pieds les droits du prochain, mais qui, dans le régime économique moderne, expose la fragilité humaine à tomber beaucoup plus fréquemment. L'instabilité de la situation économique et celle de l'organisme économique tout entier exigent de tous ceux qui y sont engagés la plus absorbante activité. Il en est résulté chez quelques-uns un tel endurcissement de la conscience que tous les moyens leur sont bons qui permettent d'accroître leurs profits et de défendre contre les brusques retours de la fortune les biens si péniblement acquis ; les gains si faciles qu'offre à tous l'anarchie des marchés attirent aux fonctions de l'échange trop de gens dont le seul désir est de réaliser des bénéfices rapides par un travail insignifiant, et dont la spéculation effrénée fait monter et baisser incessamment tous les prix au gré de leur caprice et de leur avidité, déjouant par là les sages prévisions de la production. Les institutions juridiques, destinées à favoriser la collaboration des capitaux, en divisant et en limitant les risques, sont trop souvent devenues l'occasion des plus répréhensibles excès ; nous voyons, en effet, les responsabilités atténuées au point de ne plus toucher que médiocrement les âmes : sous le couvert d'une résignation collective se commettent les injustices et les fraudes les plus condamnables ; les hommes qui gouvernent ces groupements économiques trahissent, au mépris de leurs engagements, les droits de ceux qui leur ont confié l'administration de leur épargne. Il faut signaler enfin ces hommes trop habiles qui, sans s'inquiéter du résultat

b) Le rôle de la charité

Mais, pour assurer pleinement ces réformes, il faut compter avant tout sur la loi de charité, qui est le lien de la perfection. Combien se trompent les réformateurs imprudents qui, satisfaits de faire observer la justice commutative, repoussent avec hauteur le concours de la charité ! Certes, l'exercice de la charité ne peut être considéré comme tenant lieu des devoirs de justice qu'on se refuserait à accomplir. Mais, quand bien même chacun ici-bas aurait obtenu tout ce à quoi il a droit, un champ bien large resterait encore, ouvert à la charité. La justice seule, même scrupuleusement pratiquée, peut bien faire disparaître les causes des conflits sociaux ; elle n'opère pas, par sa propre vertu, le rapprochement des volontés et l'union des cœurs. Or, toutes les institutions destinées à favoriser la paix et l'entraide parmi les hommes, si bien conçues qu'elles paraissent, reçoivent leur solidité surtout du lien spirituel qui unit les membres entre eux. Quand ce lien fait défaut, une fréquente expérience montre que les meilleures formules restent sans résultat. Une vraie collaboration de tous en vue du bien commun ne s'établit donc que lorsque tous auront l'intime conviction d'être les membres d'une grande famille et les enfants d'un même Père céleste, de ne former même dans le Christ qu'un seul corps dont ils sont réciproquement les membres, en sorte que si l'un souffre tous souffrent avec lui. Alors, les riches et les dirigeants, trop longtemps indifférents au sort de leurs frères moins fortunés, leur donneront des preuves d'une charité effective, accueilleront avec une bienveillance sympathique leurs justes revendications, excuseront et pardonneront à l'occasion leurs erreurs et leurs fautes. De leur côté, les travailleurs déposeront sincèrement les sentiments de haine et d'envie que les fautes de la lutte des classes exploitent avec tant d'habileté ; ils accepteront sans rancœur la place que la divine Providence leur a assignée ; ou plutôt ils en feront grand cas, comprenant que tous, en accomplissant leur tâche, ils collaborent utilement et honorablement au bien commun et qu'ils suivent de plus près les traces de Celui qui, étant Dieu, a voulu parmi les hommes être un ouvrier et être regardé comme un fils d'ouvrier.

La tâche est difficile

C'est donc de ce nouveau rayonnement de l'esprit évangélique sur le monde, esprit de modération chrétienne et d'universelle charité, que sortiront, Nous en avons la ferme confiance, cette restauration pleinement chrétienne de la société, objet de tant de désirs, et « la paix du Christ dans le règne du Christ », restauration et paix auxquelles, dès le début de Notre Pontificat, Nous avons fermement résolu de consacrer Nos soins et Notre pastorale sollicitude. Et vous, vénérables Frères, qui gouvernez avec Nous, par la volonté de l'Esprit-Saint, l'Eglise de Dieu, vous collaborerez à cette œuvre primordiale, en ce moment la plus nécessaire, avec une ardeur et un zèle dignes de toutes louanges. Recevez donc des éloges bien mérités, ainsi que tous ces vaillants auxiliaires, prêtres et laïques, que Nous voyons avec joie prendre chaque jour leur part de cette grande tâche. Nos chers Fils dévoués à l'Action catholique, qui, généreusement, se consacrent avec Nous à la solution des problèmes sociaux, dans la mesure où l'Eglise, de par son institution divine, a le droit et le devoir de s'en occuper. Nous les exhortons tout instamment dans le Seigneur à ne pas épargner leur peine, à ne se laisser vaincre par aucune difficulté, mais à montrer chaque jour un nouveau courage et de nouvelles forces. Certes, c'est une œuvre ardue que Nous leur proposons. Nous le savons : dans toutes les classes de la société, et en haut et en bas, il y a bien des obstacles à vaincre. Cependant, qu'ils ne perdent pas confiance. S'exposer à d'âpres combats, c'est le propre des chrétiens ; accomplir des tâches difficiles, c'est le fait de ceux qui, en bons soldats du Christ, le suivent de plus près.

Aussi, comptant uniquement sur le tout puissant concours de Celui qui a voulu ouvrir à tous les hommes les voies du salut, efforçons-nous d'aider autant que nous pouvons les pauvres âmes éloignées de Dieu, de les dégager des soins temporels qui les absorbent à l'excès, et enseignons-leur à tendre avec confiance vers les biens éternels. On peut espérer obtenir ce résultat plus aisément qu'il ne semblait de prime abord. Car, si les hommes les plus déçus gardent au fond d'eux-mêmes, comme un feu couvant sous la cendre, d'admirables ressources spirituelles, qui sont le témoignage non équivoque d'âmes naturellement chrétiennes, combien plus n'en doit-il pas rester dans les cœurs de ceux, si nombreux, qui ont erré plutôt par ignorance ou par l'effet des circonstances extérieures !

D'ailleurs, des signes pleins de promesses d'une rénovation sociale apparaissent dans les organisations ouvrières parmi lesquelles Nous apercevons, à la grande joie de Notre âme, des phalanges serrées de jeunes travailleurs chrétiens qui se lèvent à l'appel de la grâce divine et nourrissent la noble ambition de reconquérir au Christ l'âme de leurs frères. Nous voyons avec un égal plaisir les dirigeants des organisations ouvrières qui, oubliés de leurs intérêts et soucieux d'abord du bien de leurs compagnons, s'efforcent d'accorder leurs justes revendications avec la prospérité de la profession et ne se laissent détourner de ce généreux dessein par aucun obstacle, par aucune défiance. Et parmi les jeunes gens que leur talent ou leur fortune appelle à prendre bientôt une place distinguée dans les classes supérieures de la société, on en voit un grand nombre qui étudient avec un plus vif intérêt

les problèmes sociaux et donnent la joyeuse espérance qu'ils se voueront tout entiers à la rénovation sociale.

La méthode à suivre

Les circonstances, vénérables Frères, nous tracent donc clairement la voie dans laquelle nous devons nous engager. Comme à d'autres époques de l'histoire de l'Eglise, nous affronterons un monde retombé en grande partie dans le paganisme. Pour ramener au Christ ces diverses classes d'hommes qui l'ont renié, il faut avant tout recruter et former dans leur sein même des auxiliaires de l'Eglise qui comprennent leur mentalité, leurs aspirations, qui sachent parler à leurs cœurs dans un esprit de fraternelle charité. Les premiers apôtres, les apôtres immédiats des ouvriers, seront des ouvriers ; les apôtres du monde industriel et commerçant seront des industriels et des commerçants.

Ces apôtres laïques du monde ouvrier ou patronal, c'est avant tout à vous, vénérables Frères, et à votre clergé, qu'il revient de les rechercher avec soin, de les choisir avec prudence, et les former et de les instruire. Une tâche très délicate s'impose dès lors aux prêtres. Que tous ceux qui grandissent pour le service de l'Eglise s'y préparent par une sérieuse étude des principes qui régissent la chose sociale. Mais ceux que vous désignerez plus particulièrement pour ce ministère devront posséder un sens très délicat de la justice, savoir s'opposer avec une constante fermeté aux revendications exagérées et aux injustices, d'où qu'elles viennent, se distinguer par leur sage modération éloignée de toute exagération ; qu'ils soient pardessus tout intimement pénétrés de la charité du Christ, qui seule peut soumettre, avec force et suavité, les volontés et les cœurs aux lois de la justice et de l'équité. C'est dans cette voie, qui plus d'une fois déjà a conduit au succès, qu'il faut, n'en doutons pas, nous engager courageusement.

Quant à Nos chers Fils qui sont choisis pour une si grande tâche, Nous les exhortons vivement dans le Seigneur à se donner tout entiers à la formation des hommes qui leur sont confiés, mettant en œuvre, pour remplir cet office sacerdotal et apostolique au premier chef, toutes les ressources d'une formation chrétienne : éducation de la jeunesse, associations chrétiennes, cercles d'études selon les enseignements de la foi. Surtout qu'ils apprécient et qu'ils emploient pour le bien de leurs disciples ce précieux instrument de rénovation individuelle et sociale que sont, Nous l'avons dit déjà dans Notre Encyclique *Mens nostra*, les exercices spirituels. Ces exercices, Nous les avons déclarés très utiles pour tous les laïques, pour les ouvriers eux-mêmes, et Nous les avons, à ce titre, vivement recommandés. Dans cette école de l'esprit se forment au feu de l'amour du cœur de Jésus non seulement d'excellents chrétiens, mais de vrais apôtres pour les états de vie. De là, ils sortiront comme jadis les apôtres du Cénacle, forts dans leur foi, constants devant toutes les persécutions, uniquement soucieux de travailler à répandre le règne du Christ.

Et assurément, c'est maintenant surtout qu'on a besoin de ces vaillants soldats du Christ, qui de toutes leurs forces travaillent à préserver la famille humaine de l'effroyable ruine qui la frapperait si le mépris des doctrines de l'Evangile laissait triompher un ordre de choses qui foule aux pieds les lois de la nature non moins que celles de Dieu. L'Eglise du Christ, bâtie sur la pierre inébranlable, n'a rien à craindre pour elle-même, sachant bien que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle : elle a même la preuve, par l'expérience de tant de siècles, qu'elle sort toujours des plus violentes tempêtes plus forte et glorieuse de nouveaux triomphes. Mais son cœur de mère ne peut pas ne pas s'émouvoir devant les maux sans nombre dont ces tempêtes accablent des milliers d'hommes, et par-dessus tout devant les dommages spirituels très graves qui en résulteraient et qui amèneraient la ruine de tant d'âmes rachetées par le sang du Christ.

Tout donc doit être tenté pour détourner de la société humaine des maux si grands : là doivent tendre nos travaux, là tous nos efforts, là nos prières, assidues et ferventes. Car, avec le secours de la grâce divine, nous avons en nos mains le sort de la famille humaine.

Ne permettons pas, vénérables Frères et chers Fils, que les enfants de ce siècle paraissent être plus habiles entre eux que nous qui, par la divine Bonté, sommes enfants de la lumière. Nous les voyons, en effet, avec une étonnante sagacité, se choisir des adeptes pleins d'activité et les former à répandre leurs erreurs de jour en jour plus largement, dans toutes les classes, sur tous les points du globe. Toutes les fois que leur lutte contre l'Eglise du Christ veut se faire plus violente, nous les voyons, renonçant à leurs querelles intestines, faire front avec une concorde parfaite et poursuivre leur dessein dans une complète unité de toutes les forces.

Que tous s'unissent et coopèrent étroitement

Combien d'œuvres magnifiques entreprend de toutes parts le zèle infatigable des catholiques, soit pour le bien social et économique, soit en matière scolaire et religieuse, il n'est personne qui l'ignore. Mais il n'est pas rare que l'action de ce travail admirable devienne moins efficace par suite d'une excessive dispersion des forces. Qu'ils s'unissent donc, tous les hommes de bonne volonté, qui, sous la direction des pasteurs de l'Eglise, veulent combattre ce bon et pacifique combat du Christ ; que, sous la conduite de l'Eglise et à la lumière de ses enseignements, chacun selon son talent, ses forces, sa condition, tous s'efforcent d'apporter quelque contribution à l'œuvre de restauration sociale chrétienne que Léon XIII a inaugurée par son immortelle Lettre *Rerum Novarum* ; n'ayant en vue ni eux-mêmes, ni leurs avantages personnels, mais les intérêts de Jésus-Christ : ne cherchant pas à faire prévaloir à tout prix leurs propres

idées, mais prêts à les abandonner, si excellentes soient-elles, dès que semble le demander un bien commun plus considérable : en sorte que, en tout et sur tout, règne le Christ, domine le Christ, à qui soit honneur, gloire et puissance dans tous les siècles !

Pour qu'il en soit ainsi, à vous tous, vénérables Frères et chers Fils, à vous tous qui êtes membres de la grande famille catholique confiée à Nos soins, mais avec une particulière affection de Notre cœur à vous, ouvriers et autres travailleurs des métiers manuels que la divine Providence Nous a plus fortement recommandés, ainsi qu'aux patrons chrétiens, Nous accordons paternellement la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 15 mai 1931, de Notre pontificat la dixième année.

PIE XI, PAPE.

A la conférence des stupéfiants

Une déclaration

de l'Union catholique d'études internationales

La Conférence internationale pour la limitation de la production manufacturée des stupéfiants, qui est réunie à Genève depuis le 27 mai, avait décidé d'entendre, dans sa séance de mardi après-midi, les représentants des organisations privées internationales qui ont déjà joué un rôle dans la lutte contre l'abus des stupéfiants.

Au nom de l'Union catholique d'études internationales, Mgr Beupin a fait, durant la conférence, à laquelle prennent part les délégués de 53 gouvernements, une déclaration qui a fait grande impression.

Mgr Beupin a constaté que la toxicomanie s'accroît dans des proportions effrayantes, en Orient comme en Occident, ainsi que dans tous les milieux sociaux, malgré les louables efforts qui ont été faits pour l'enrayer.

Mais les résultats demeurent absolument insuffisants, puisque les moyens de contrôle employés jusqu'ici, même les plus serrés, sont loin d'être parvenus à empêcher une contrebande qui demeure, en très grande partie, insaisissable. Le mal réside dans une production des matières premières et des stupéfiants manufacturés infiniment supérieure aux besoins légitimes de la médecine et de la science. Il est impossible, affirme-t-on, de s'en prendre, au moins pour le moment, à la production des matières premières. Mais, du moins, que l'on résolve immédiatement le problème de la production manufacturée, en adoptant un plan de limitation sincère et rigoureux.

Il ne faut plus qu'on puisse dire que, en cette affaire, l'économie continue de dominer le moral et le social, que, devant les intérêts, d'ordre matériel, de quelques-uns, les pouvoirs publics, responsables du bien de tous, se sont arrêtés ou ont reculé.

Le 21 janvier 1931, Mgr Besson, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, disait, dans une réunion populaire organisée par l'Union catholique d'études internationales, que « ni les avantages matériels des collectivités, ni les gains matériels des individus ne justifient l'enervement des santés physiques ou l'avilissement des forces morales ».

En tenant ce langage, il ne faisait que rappeler des principes de morale naturelle auxquels tous les honnêtes gens sont attachés et que les catholiques ne cessent jamais de défendre.

Pour nous, la question est simple : toute activité industrielle et commerciale qui entraîne la réalisation d'un gain par le trafic illicite et clandestin des stupéfiants et sert à alimenter ce trafic ne peut être que réprouvée. La conscience la condamne et les profits qui en sont tirés ne sauraient être considérés comme légitimement acquis. Ils appellent, comme s'expriment nos moralistes, la restitution.

L'attitude prise par l'Eglise catholique, depuis un siècle, à l'égard de la culture du pavot, du commerce et de l'usage de l'opium, en Chine et dans tout l'Extrême-Orient, à l'égard du chanvre indien, en Afrique, est significative. Elle les interdit pour d'autres fins que pour des fins médicales et scientifiques, à ses fideles, sous les peines disciplinaires les plus graves qu'elle puisse porter ; elle refuse les sacrements à ceux qui enfreignent, sans motifs légitimes, ses sévères défenses.

L'épiscopat catholique chinois s'est encore prononcé à ce sujet d'une manière aussi nette que décisive, au cours du concile qu'il a tenu à Changhaï, en 1924, et dont les « canons » viennent d'être récemment publiés avec l'approbation du Saint-Siège. Ces textes concernent, en premier lieu, le pavot et l'opium, mais ils atteignent aussi les autres drogues analogues. « Quoique la culture du pavot, le commerce et l'usage de l'opium ne soient pas, par eux-mêmes, illicites, déclare le canon 432 de ce concile, cependant, en raison des énormes abus qui, au témoignage de l'expérience, en sont les conséquences, ils sont devenus illicites ; ils sont donc généralement interdits, ainsi que ceux de drogues analogues. »

En date du 10 janvier 1931, le Pape, répondant à une requête de la National Atiopiium Association de Chine, qui eut pour premier président un catholique, lui a fait envoyer, par le cardinal secrétaire d'Etat, ses encouragements, dans une lettre qui vient d'être publiée tout récemment. « Le Souverain Pontife, dit ce document, connaît et apprécie les très louables efforts qu'on fait en Chine pour combattre le fléau de l'opium et autres substances semblables, aussi nuisibles à la santé de l'âme qu'à celle du corps, et il prie le Seigneur de couronner de succès une campagne si digne d'éloges, mais qui ne va pas sans difficultés. » Au service de cette campagne, il met tout l'effort de nos missionnaires et annonce même avoir donné des instructions spéciales au délégué apostolique de la Chine afin qu'il veille à ce que, dans les écoles des missions, on fasse

œuvre d'éducation préventive contre les dangers innombrables de l'opium et de ses sous-produits ».

Mgr Beupain a conclu :

« L'Union catholique d'études internationales a tenu à envoyer son représentant à cette tribune pour vous dire que toute la force d'opinion dont elle dispose est à votre service, pour vous aider à triompher, et que, si vous ne réussissiez pas dans l'œuvre de limitation que vous avez entreprise, le jugement qui serait porté sur cette carence ne manquerait pas d'être sévère.

« Ne regardez pas seulement, Messieurs, du côté de ceux, peu nombreux, mais puissants, qui ne veulent pas la limitation ou cherchent à l'écluser ou ne la souhaitent qu'à leur profit. Regardez aussi, avec confiance, de notre côté. Nous sommes avec vous, de tout cœur, énergiquement, pour une limitation vraie et sincère ; nous voulons vous voir aboutir ; et quand vous y aurez réussi, nous ne nous contenterons pas de vous en féliciter et de vous en remercier, nous nous ferons, pour l'entrée en application des mesures que vous aurez prises, vos infatigables auxiliaires et vos plus fermes appuis. »

LE RECOURS LUCERNOIS

De notre correspondant au Tribunal fédéral :
La Liberté a parlé du recours lucernois relatif à l'introduction de la représentation proportionnelle dans les votations communales et bourgeoises, recours qui a été rejeté à l'unanimité par la section de droit public du Tribunal fédéral.

Voici des détails sur cet arrêt important :

Le Grand Conseil lucernois a fait une loi permettant l'application du système proportionnel dans les élections communales lorsqu'une minorité de citoyens le demandent. Les libéraux lucernois ont cru voir là un péril pour la démocratie et ils ont recouru au Tribunal fédéral contre un texte légal qu'ils déclaraient anti-constitutionnel.

L'article 6, litt. b, de la Constitution fédérale précise, en effet, que la garantie fédérale est accordée à une constitution cantonale lorsque celle-ci assure l'exercice des droits politiques d'après des formes républicaines, représentatives ou démocratiques. Les libéraux lucernois prétendaient que ce n'est pas le cas de la loi votée par le Grand Conseil le 9 septembre 1930 et acceptée par le peuple le 11 janvier 1931. A son premier paragraphe, la loi fixe que, dans la règle, les autorités communales et bourgeoises doivent être élues à la majorité absolue. Mais, en vertu du paragraphe 2, si le sixième des électeurs le demandent dans le délai légal, une votation doit avoir lieu pour décider si les membres du conseil communal, par exemple, seront élus d'après le système proportionnel. Si, dans cette votation, les $\frac{2}{3}$ au moins des électeurs se prononcent pour l'affirmative, on considérera que l'élection d'après le système proportionnel a été décidée (paragraphe 3). Le paragraphe 4 ajoute que les citoyens ou le conseil communal peuvent, avant chaque nouvelle période électorale, demander le renouvellement de la votation afin de décider si le système proportionnel devra être maintenu pour l'élection des membres du conseil communal. Lorsque, dans une votation de ce genre, les adversaires de la proportionnelle ne représentent pas les $\frac{2}{3}$ des votants, ce système restera en vigueur, s'il a déjà été introduit au moyen d'une décision communale antérieure.

Le Conseil d'Etat avait proposé la procédure inverse : c'est-à-dire déclarer que, dans la règle, les élections se seraient faites d'après le système proportionnel et il aurait fallu qu'une majorité qualifiée ($\frac{2}{3}$) se prononçât pour le système de la majorité absolue. Mais le Grand Conseil a décidé que la majorité absolue reste la règle. Les élections suivant le système proportionnel étant une exception appliquée sur demande expresse.

Les deux procédés reviennent à peu près au même dans la pratique. La seule différence est que le système préconisé par le Grand Conseil est peut-être un peu plus avantageux pour le parti libéral — adversaire de la représentation proportionnelle communale — que ne le serait le système proposé par le Conseil d'Etat et qui aurait été d'emblée conforme à la Constitution fédérale. Si ce projet était devenu loi, il est fort probable que les recourants n'auraient pas tenté de l'attaquer comme inconstitutionnel. Et c'est la solution actuelle qui est en somme en leur faveur qui a été attaquée comme contraire aux formes démocratiques et à l'égalité des citoyens, sous prétexte qu'elle permet à une minorité d'imposer sa volonté à la majorité.

Dans leurs motifs, les recourants n'ont pas développé spécialement ce point. Leur recours renvoie simplement au Message fédéral du 1^{er} avril 1910 concernant la garantie de la constitution lucernoise du 3 mars 1909 et aux débats de l'Assemblée fédérale relatifs à cette garantie. Il est vrai que, alors, les orateurs de la majorité avaient vu une violation de la constitution dans le fait qu'une loi accordait à une minorité le droit d'exiger des élections d'après le système proportionnel.

En vertu du paragraphe 3 de la loi constitutionnelle de 1909, l'élection d'après le système proportionnel devait être considérée comme « décidée » si, dans une votation, un tiers (aujourd'hui $\frac{2}{3}$) des électeurs la demandaient.

Pour motiver le refus de la garantie fédérale, les orateurs des Chambres firent valoir qu'il était antidémocratique d'inviter les communes à prendre une décision par laquelle la minorité aurait le pouvoir de faire la loi à la majorité. Si l'on veut assurer la liberté de décision, c'est, disaient-ils, le vote de la majorité qui doit être déterminant, car, selon l'article 6 de la constitution, il ne peut y avoir de « décisions » de minorité.

Il y a lieu de remarquer à ce sujet que la décision des Chambres en la matière n'est pas officiellement motivée et qu'elle a été justifiée de diverses manières par les orateurs de

la majorité. Des personnalités influentes du Parlement, MM. les conseillers nationaux Bühler (Schwytz), Molta, Brüstlein, Secrétan, et MM. les conseillers aux Etats Schmid (Zoug) et Python se prononcèrent, pour d'excellentes raisons, en faveur de la garantie fédérale de la constitution lucernoise.

Dans un parèze juridique, le professeur von Salis défendait également ce point de vue, contre l'autre avis de l'ancien juge fédéral M. Winkler. D'autre part, Burckhardt, dans son commentaire de la Constitution fédérale, critique également la décision de l'Assemblée fédérale : rien ne s'oppose, dit-il, à ce qu'une loi acceptée par la majorité du peuple ou des représentants de celui-ci fasse dépendre la solution d'une question donnée, par exemple l'introduction de la représentation proportionnelle dans certaines élections, de la décision d'une minorité et encore moins à ce que la loi laisse à une minorité, dans chaque commune, le soin de trancher le cas.

Depuis 1910, les idées ont fait du chemin, en ce qui concerne les droits des minorités et les élections suivant le système proportionnel — lequel venait alors de voir le jour —, si bien que le Conseil fédéral et les Chambres ne pourraient guère, aujourd'hui, soutenir le même point de vue qu'en 1909.

Quoi qu'il en soit, le Tribunal fédéral ne devait en aucun cas se considérer comme lié par la position prise autrefois par nos hautes autorités fédérales. Son rôle est autre que celui des autorités politiques. L'Assemblée fédérale peut éventuellement, lorsqu'elle doit se prononcer sur la question de la garantie d'une constitution cantonale, tenir compte de facteurs politiques. Mais la tâche d'une cour de droit public, appelée à dire si une disposition constitutionnelle fédérale est violée par une constitution cantonale, ne consiste pas à trancher sur la base de considérations politiques ; un tribunal ne cherche pas un succès, surtout pas un succès politique, et ce n'est pas en vain que la coutume représente ordinairement la Justice les yeux bandés : elle n'a pas besoin de voir ce qui résulte de ses arrêts.

L'Assemblée fédérale avait du reste été inconsciente, car elle avait accordé auparavant la garantie fédérale aux constitutions du Valais (1907) et de Zoug (1894), alors qu'elles cédaient aussi à des minorités (à Zoug, à $\frac{1}{2}$ des électeurs ; en Valais, à $\frac{1}{10}$ des électeurs) le droit d'exiger l'application de la proportionnelle. Les constitutions de Fribourg et de Neuchâtel contiennent des dispositions analogues. Dans tous ces cantons, c'est une minorité bien moindre encore que la minorité lucernoise qui a le pouvoir d'introduire le système proportionnel dans les élections communales. La différence est que ces cantons confèrent ce droit directement à une minorité, sans l'obliger à demander une votation communale préalable, tandis que Lucerne subordonne ce droit à deux conditions : demande de votation et « décision » de la commune.

Le mot « décision » n'est pas très heureux. On aurait dû l'éviter. Mais il va de soi qu'on ne saurait, alors qu'il n'y a rien à redire quant au fond d'une disposition légale, admettre un recours uniquement parce que le choix des termes n'est pas parfait. Il est clair, en effet, que, par « décision » de l'Assemblée communale, le législateur n'a pas voulu dire qu'il s'agit d'une décision au sens juridique, c'est-à-dire prise par la commune en vertu de son autonomie. Il ne s'agit pas non plus — bien que le professeur Fleiner, dans un rapport à l'appui du recours lucernois, croie que c'est le cas — d'une délégation en vue de la décision. Comme le disait très justement Salis, le mot « décision » signifie ici simplement que le nombre de voix prescrit par la loi pour qu'on puisse exiger le système proportionnel a été atteint : la commune ne vote pas, à proprement parler, sur la question de savoir si la représentation proportionnelle doit être introduite, mais elle décide si les conditions auxquelles est soumise la demande sont remplies. On aurait pu dire tout bonnement qu'il faut qu'un certain nombre de voix se prononcent pour l'introduction de la représentation proportionnelle, de même qu'un référendum ne peut avoir lieu que si un cer-

tain nombre d'électeurs le demandent au moyen de listes de signatures.

En tout cas, la manière dont la minorité manifeste sa volonté importe peu lorsqu'il s'agit de juger si l'article 6 de la Constitution fédérale a été violé. Qu'on ait recours à une pétition ou à une votation, cela revient au même, car il n'y a là qu'une question de forme.

Fleiner le reconnaît, mais, après avoir dit que c'est à tort que la garantie fédérale a été accordée aux constitutions de Zoug et du Valais, il aboutit à cette conclusion surprenante : « Il est indifférent, pour l'application du principe démocratique en vertu duquel des décisions matérielles doivent être prises par une majorité, que la loi cantonale elle-même décide ou qu'elle laisse ce soin aux communes intéressées. Le droit de décider l'introduction de la proportionnelle ne peut être conféré qu'à une majorité. »

La Section de droit public n'a pas hésité à considérer cette opinion comme insoutenable. Tous les membres de la Cour ont été d'avis que les deux formes sous lesquelles les droits des minorités s'expriment (pétition et votation) sont admissibles. Le principe : « Dans une république, c'est la majorité qui est roi », n'est violé ni par l'une, ni par l'autre de ces formes. La majorité a eu l'occasion de se prononcer dans le canton de Lucerne également : d'abord la majorité du Grand Conseil, ensuite la majorité du peuple, lors de l'acceptation de la loi. Cette majorité a déclaré le système proportionnel applicable aux élections communales, à la condition, très raisonnable, qu'un certain nombre d'électeurs de la commune le demandent.

La thèse relative à la majorité n'a du reste pas le sens absolu et la portée que lui donne le professeur Fleiner, dans les arguments, sur ce point comme sur d'autres, ont paru de peu de poids. Si on voulait être logique, il ne faudrait pas, d'après cette thèse, considérer comme antidémocratique le fait que, dans des questions de fond, une majorité qualifiée est exigée, car, dans ce cas aussi, la minorité l'emporte sur la majorité. M. Fleiner perd de vue que les communes ne sont plus aujourd'hui complètement indépendantes : l'Etat détermine la procédure suivant laquelle les autorités communales sont élues, tout en prenant certains ménagements à l'égard des communes. L'autonomie communale n'est nullement garantie par la Constitution fédérale ; elle existe seulement dans le cadre de la législation cantonale. L'opinion du professeur Fleiner ne serait compréhensible que si une disposition constitutionnelle fédérale indiquait, par exemple, dans quelle mesure l'autonomie communale subsiste.

Dans le cas particulier, ou bien la représentation proportionnelle comme telle est conciliable avec la constitution, ou bien elle ne l'est pas. Si elle l'est — ce qu'il serait aujourd'hui plus que téméraire de mettre en doute —, il n'y a rien à redire à ce qu'on fasse dépendre son application de la volonté d'une minorité, étant donné que, dans son essence même, elle est précisément un droit des minorités.

Une autre question a été chaudement discutée au cours de cette affaire : une modification ou un complément de la constitution étaient-ils nécessaires pour l'introduction de la représentation proportionnelle dans le canton de Lucerne ? On pouvait d'abord se demander si l'art. 95 de la constitution lucernoise, qui est rédigé peu clairement, prescrit la majorité absolue, obtenue au scrutin secret, seulement pour l'élection de la constituante, du Grand Conseil, des membres du gouvernement, des conseillers aux Etats, ainsi que des membres du tribunal de district, ou aussi pour les autres élections mentionnées dans la constitution. Mais ce problème est une question d'interprétation, sur laquelle nous pouvons nous dispenser de nous arrêter ici, étant donné son caractère spécifiquement lucernois. D'ailleurs, sur ce point également, le Tribunal fédéral a rejeté le recours, en écartant expressément l'affirmation des recourants d'après laquelle la constitution cantonale avait été interprétée en faveur des minorités politiques.

Le Bureau du Grand Conseil avait, dans

sa duplique, protesté avec énergie contre le fait qu'on osât prétendre que, dans un canton, la constitution est « systématiquement » violée au profit d'un groupe politique. Le rapporteur n'a pas manqué de souligner l'inconvenance de griefs de cette nature.

On comprend la joie qu'ont éprouvée les conservateurs lucernois lorsqu'ils ont eu connaissance du jugement du Tribunal fédéral, cela d'autant plus que cette affaire avait été exploitée contre eux, d'une manière non seulement fort peu objective, mais tout à fait injuste.

Chronique théâtrale

La « Belle de Moudon »

La première représentation de la *Belle de Moudon*, au théâtre du Jorat, a eu lieu samedi dernier, devant un public nombreux et enthousiaste. Une « première » à Mézières revêt toujours un caractère officiel, car elle réunit la plupart des membres du Conseil fédéral, de nombreux hommes politiques et tout ce que la Suisse romande compte d'artistes, de mécènes, ainsi que les amis fidèles, qui, dès le début, ont eu foi dans les brillantes destinées du théâtre de Mézières.

Le théâtre du Jorat fait partie de la vie artistique de la Suisse romande. Grâce à la collaboration de tous : auteurs et acteurs, peintres et musiciens, professionnels et amateurs, il nous donne tous les deux ans, ou à peu près, avec un succès qui ne se dément jamais, un spectacle dont on peut dire, sans crainte de se tromper, qu'il atteint toujours le noble but qu'il s'est proposé. Après le *Roi David*, après *Judith* et *Aliénor*, la nouvelle pièce de M. René Morax, inspirée par le centenaire du romantisme, connaît le même succès que ses devancières. Cette œuvre, qui fait revivre nos ancêtres de 1835, est pleine de vie et d'une verve de bon aloi ; elle évoque avec une scrupuleuse fidélité la vie provinciale d'autrefois et nous charme justement par cette grâce désuète d'une époque disparue, assez proche de nous cependant pour nous être familière.

M. Morax est un observateur subtil ; ses personnages sont extraordinairement vivants ; il crée des types d'un relief puissant : Isidore, le pêcheur-philosophe dont les réparties font la joie des spectateurs ; la Criblette, la méchante langue, fléau des petites villes ; la petite ville elle-même inspirent M. Morax ; il en connaît toute la psychologie et, par quelques traits satiriques, par quelques phrases suggestives, il crée l'atmosphère provinciale, qui ne change guère au cours des siècles. Le dialogue est alerte, plein de justesse et de bonhomie ; pas de longues au cours de ces cinq actes, qui paraissent brefs tellement ils sont concis et scéniques.

Dans la *Belle de Moudon*, l'auteur parle une langue simple ; il a cherché constamment à faire vrai bien plus qu'à donner licence à sa verve littéraire et, cependant, malgré ce dévouement volontaire, l'œuvre tout entière respire une fraîcheur et une jeunesse qui en assurent le succès.

L'intrigue est simple, elle aussi ; la scène se passe à Moudon, il y a cent ans. Le fils du notaire Praroman, Albert, aime sa jeune voisine Isabelle, la fille du cafetier Brailard ; les parents du jeune homme s'opposent à leur union ; ils envoient leur fils à l'étranger ; Isabelle, désolée, repousse les avances d'un riche fermier. Sur ces entrefaites, le chevalier Farinelli, un mécène, qui voyage avec un groupe d'artistes et qu'un relai de poste fait s'arrêter à Moudon, entendant chanter Isabelle, l'engage à faire une carrière musicale ; elle part pour Paris et débute, sans succès, dans un café-concert parisien. Albert Praroman est venu l'y rejoindre ; il l'épouse et la ramène à Moudon, espérant fléchir ses parents. Il laisse Isabelle dans la forêt proche de Moudon, pendant qu'il se rend auprès de ses parents. Isabelle, restée seule, est surprise et brutalisée par l'amoureux qu'elle a évincé ; Isidore, le pêcheur-philosophe, qui braconne dans la forêt, la délivre du butor. Isabelle, épuisée, s'endort et, dans son rêve, la forêt s'anime ; elle se peuple de fleurs, d'insectes, de papillons et c'est un jeu de scène fort réussi que ce ballet nocturne sous les grands arbres. La voix mystérieuse de la forêt éveille la dormeuse et le chevalier Farinelli, qui l'a suivie, la voyant délaissée par son pusillanime époux, l'engage à le suivre en Italie afin de cultiver sa voix. Isabelle se rend à Venise et y travaille plusieurs années, tandis qu'Albert, ignorant le sort de sa femme, a repris sa place dans l'étude paternelle.

Les derniers actes nous ramènent à Moudon agité par des querelles politiques ; le notaire Praroman ruiné par son gendre a dû quitter Moudon et va vendre sa maison. Isabelle, qui est devenue la célèbre cantatrice Belinda, l'apprend ; elle quitte en hâte l'Italie pour venir à Moudon acheter la maison de son beau-père ; elle retrouve son mari ; les parents se réconcilient ; les ennemis politiques aussi et tout s'achève dans l'allégresse générale.

Cette analyse, bien incomplète, car de nombreux épisodes comiques ou émouvants seraient encore à citer, ne peut donner qu'une idée bien vague de la pièce, des jeux de scène variés et parfaitement réglés, de la liberté d'allure des figurants, du va et vient pittoresque qui anime tout le premier acte, à mon sens, le meilleur de la pièce.

Piccard fêté à Zurich



Le professeur Piccard et l'ingénieur Kipper.

La ville de Zurich a fait fête mercredi au professeur Piccard et à l'ingénieur Kipper.

Un banquet organisé par la Société aéronautique de la Suisse orientale en l'honneur des deux aéronautes a été servi à l'hôtel Baur au Lac. Le lieutenant-colonel Gerber, président de la Société, a salué le professeur Piccard.

Des discours ont été prononcés encore par M. Wettstein, conseiller aux Etats, au nom du gouvernement ; par le colonel Isler, chef de l'office fédéral aérien, au nom du Conseil fédéral ; par le professeur Rohm ; par le colonel

Messmer, président central de l'Aéro-club. Le professeur Piccard a exprimé des remerciements, d'abord à la Belgique, puis au Conseil fédéral, au colonel Isler, à son assistant, le D^r Kipper, et à la population de Zurich pour sa chaleureuse réception. Le record, a dit le savant, est sans intérêt. Ce qu'il y a d'important, c'est que la voie est ouverte à la navigation aérienne à une altitude élevée.

De Zurich, M. Piccard est parti pour Bruxelles, où il a été reçu hier avec de grands honneurs.

Le décor du premier acte, brossé par Faravel, représente une vue de Moudon ; les divers plans, très bien compris, permettent des groupements, des jeux de scènes très heureusement variés. La petite ville s'anime, les lavandières battent leur linge dans la Broye ; Isidore le pêcheur taquine le goujon, tout en échangeant de savoureux propos avec la méchante Criblette ; la vieille diligence, à grand fracas de grelots, débouche sur la place ; le postillon sonne du cor ; grands et petits s'empressent ; toute cette scène est d'un mouvement intense et d'une réelle originalité ; le spectateur est séduit ; il ne ménage pas ses applaudissements et, dès le premier acte, le succès de la pièce est assuré.

Les costumes, d'un goût parfait, avec un brin de fantaisie dans leur vérité historique, sont aussi un élément de succès ; chaque accessoire, du reste, est de l'époque, et nous retrouvons dans ce souci du détail le sens artistique qui préside toujours aux représentations de Mézières. Le deuxième acte, qui nous conduit à Paris où la pauvre Isabelle fait de malheureux débuts, est d'un pittoresque achevé ; grâce à l'ingénieux décor brossé par M. Jean Morax, l'atmosphère d'un petit café-concert de l'époque romantique nous est fidèlement reconstituée. La scène est spirituelle et bien enlevée, principalement par M^{lle} André-Weith, qui, dans le rôle de l'actrice Gisèle de Gisors, danse et mime avec beaucoup d'esprit la « chanson du petit Jean ». Le troisième acte nous déconcerte un peu ; il rompt brusquement avec les actes précédents ; nous sommes en pleine féerie ; si l'auteur a voulu récréer nos yeux, il a pleinement réussi ; mais, malgré le charme de ce bal sylvestre, cet intermède, en marge de l'œuvre, manque par trop de vraisemblance, et provoque un peu de confusion ; c'est là, me semble-t-il, le seul point faible d'une pièce qui, par ailleurs, se tient admirablement. Le décor de la forêt, brossé par Jean Morax, est remarquable d'éloquente sobriété.

L'épisode de Venise a permis à Faravel de faire un décor charmant ; une fenêtre, aux légères arcatures, s'ouvre toute grande sur la lagune ensoleillée. La leçon de chant, accompagnée en sourdine par la mélodie vénitienne chantée par les gondoliers, réalise un très joli tableau. Et puis l'action nous transporte de nouveau à Moudon, où se passent les deux derniers actes. Les élections municipales mettent la ville en ébullition ; nous assistons à des scènes parfaitement observées, de même que, au cinquième acte, la vente aux enchères de la maison Praroman, l'arrivée soudaine d'Isabelle dans un « char de côté » sont du meilleur théâtre et du meilleur Morax.

L'interprétation est excellente, l'une des plus homogènes que nous ayons vues à Mézières. La toute charmante « Belle de Moudon », M^{lle} Lucy Berthrand, de l'Opéra-Comique, porte avec grâce de ravissantes toilettes ; elle chante dans la perfection les airs, trop rares, que comporte son rôle ; en habile comédienne, elle nuance agréablement ses effets et anime toute la pièce de son charme et de sa voix. M^{lle} André-Weith, comme nous l'avons dit plus haut, s'est taillé un beau succès dans la « chanson du petit Jean », et, au troisième acte, dans la « Voix de la forêt ». Il faudrait citer tous les acteurs, du premier rôle jusqu'au plus humble figurant, car chacun a sa part dans le succès de la pièce ; mais cela nous entraînerait trop loin. Qu'il nous suffise de dire qu'ils furent tous très bons ; les applaudissements du public le leur a du reste éloquentement prouvé.

Que dire maintenant du grand compositeur Honegger qui n'a été dit ? Et, cependant, la *Belle de Moudon* nous révèle un Honegger inconnu qui aurait quelque trait de ressemblance avec Jacques-Dalcroze. Nous sommes bien loin du *Pacific 231* et des *Cris du monde* avec la musique simple et mélodieuse qu'il a écrite pour la *Belle de Moudon* ; il y a, bien, par-ci par-là, une dissonance savante qui le trahit, mais le ton reste familial, populaire, pastichant, avec enjouement, la musique romantique. Le rythme souple et varié des chœurs et des ballets, la légère émotion qui perce ici ou là nous livrent une face nouvelle du talent de Honegger. La partition comprend six chœurs à l'unisson, deux chœurs a cappella, un chœur d'enfants et quatre soli pour voix de femme. Arthur Honegger a voulu faire une œuvre populaire destinée à être exécutée par les chanteurs et les musiciens du Jorat ; pas d'orchestre, mais une fanfare de village, deux pianos et un violon, qui exécutent l'ouverture du premier acte, une valse et une polka, accompagnent les chœurs et les ballets. Les chœurs et les soli sont brefs, ils ont garde de ralentir l'action ; pas de couplets qui alourdissent le jeu ; sur un texte sobre, une musique sobre ; cette discrétion, émanant d'artistes rompus à leur métier, doit être relevée comme un exemple à suivre. Ajoutons que la direction musicale, confiée à MM. Charles Pasche et Barraud, est digne des plus vifs éloges.

Et maintenant, la *Belle de Moudon* est partie pour une brillante carrière ; les neuf représentations qui vont suivre jusqu'au 28 juin accentueront encore le succès du début. La pièce plaira aux lettrés aussi bien qu'à l'élément populaire ; chacun, à son goût, y trouvera un vif intérêt et un réel plaisir. Une fois de plus, la scène de Mézières nous aura donné de beau et bon théâtre et, comme l'a très bien dit le Dr Delay, président du comité de réception, dans le discours qu'il a prononcé à la réception officielle, « le théâtre du Jorat a été et reste l'œuvre de foi du campagnard vaudois ».

A. R.

Grand prix AUTOMOBILE

GENÈVE, dimanche 7 juin

Circuit de Meyrin

Première course : 8 heures

PRIX DES PLACES : de 2 à 25 francs

Finale à 15 heures

La momie vengée

par Paul SAMY

Il n'en fallait pas plus que l'apparition et la disparition du présumé Harvey pour rejeter miss Nora dans sa résolution première, qui reprenait à cette évocation la force d'un serment. Elle trouvait encore un encouragement à cette résolution dans cette quasi-continuité d'un hasard qui remplaçait avec tant d'insistance, sous ses yeux, l'homme qu'elle cherchait.

Il échappait, il est vrai, à sa vindicte à chacune de ces rencontres. Mais n'était-ce point parce que ses hésitations favorisaient la disparition d'Harvey, parce que, surtout, Maxime ne voulait voir dans ces rencontres que l'illusion d'une ressemblance ?

Pourtant, il n'était pas possible que cette ressemblance s'appliquât d'une façon identique à tant d'hommes à la fois, et à tant d'hommes qui présidaient en quelque sorte à des actes criminels commis à Bordeaux, à Marseille et, il y avait quelques jours, au tombeau de Ra-Ouer.

Pour elle, en effet, la présence insolite d'Harvey au Caire le dénonçait comme l'instigateur, sinon l'exécuteur de ce fantastique cambriolage.

Elle souhaitait que Robs eût découvert et suivi sa piste, ce que faisait augurer l'absence, du détective qui, sans cela, les eût rejoints par le Lotus. Nulle part, il ne trouverait un terrain plus propice à ses recherches, car la police anglaise était encore presque chez elle

en Egypte et pouvait aider Robs à mettre la main sur ce voyageur qui se faisait sans doute appeler Desmond mais qu'elle persistait à appeler Harvey.

Maxime n'avait pas osé arracher miss Nora à ses pensées. Mais il sentait bien que, de nouveau, la jeune fille, reprise par sa fièvre, lui échappait.

Accoudé aux bastingages du yacht, il tournait le dos à la ville tumultueuse où se mêlaient toutes les races du monde et regardait le long serpent d'eau qui se perdait dans l'infini du désert et miroitait entre les talus de ses rives de sable.

De loin en loin s'épauillaient les coques noires des paquebots, dont les hélices tournaient à petits tours pour ne point, par leur remous, dégrader les rivages du canal.

A plusieurs reprises, il avait, jadis, suivi le même chemin dans sa première croisière d'enseignement, puis, plus tard, quand il était allé prendre le commandement d'une canonnière en Chine et lorsqu'il en était revenu pour se voir attaché au ministère de la marine et, par la suite, à l'ambassade de Londres.

Toute sa jeune et belle existence de marin lui revenait à la mémoire et lui mettait dans l'âme une pénible impression de mélancolie.

Le bord était presque vide ; le capitaine Peary et ses matelots avaient voulu profiter de l'escale pour se délasser au Casino et dans les cafés de Port-Saïd, ne laissant sur le yacht qu'une garde et le personnel particulier de miss Nora.

Penché à l'arrière du bateau, Maxime pouvait se laisser aller à ses songeries sans que personne vint troubler sa solitude. La grande

tente du yacht y mettait un peu d'ombre et ses panneaux de toile, retombant de place en place, abritaient le pont contre la lourde chaleur qui montait des eaux.

Une main se posa sur son bras. C'était celle de Nora. Il était si loin, si entièrement pris par ce retour vers le passé, qu'il n'avait pas entendu venir la jeune fille.

Il se retourna pour la voir. Devina-t-elle la peine qu'il éprouvait et qui se reflétait sur son visage ? Elle prit le ton le plus doux de sa voix pour lui dire :

— Pardonnez-moi d'être pour vous, Maxime, une cause de chagrin. Moi aussi, j'en ai beaucoup de vous en faire. Je me croyais, il y a quelques jours, au terme de notre commune souffrance, car j'entrevois l'inutilité de ma tâche et l'impossibilité d'atteindre mon but. Et, tout à coup, cet homme, que je désespérais de retrouver, m'est apparu. Sa présence m'a rappelé mon devoir. Il ne faut pas m'en faire le reproche, car vous savez bien que rien ne saurait diminuer mon amour.

— Je ne vous reproche rien, Nora, fit-il, ému de l'accablant de la jeune fille, mais je crains que vous n'exagériez votre devoir. Votre père lui-même, s'il pouvait vous parler, vous conseilleraient de cesser cette poursuite sans fin, car, où vous arrêterez-vous si, chaque fois que vous croyez voir cet homme dans des figures qui passent, vous vous acharnez à l'atteindre ?

Il s'arrêta, et comme Nora gardait le silence :

— Moi aussi, continua-t-il, j'espérais que notre étape de Venise mettrait fin à cette course décevante et que nous pourrions reve-

nir au bras l'un de l'autre et bâtir notre heureux foyer. Il a suffi de l'apparition de ce nouveau sosie pour nous rejeter dans l'inconnu. N'en parlons plus. Comme toujours, je vous répète que je suis à vos ordres. Quand partons-nous et pour quelle destination ?

Elle ne répondit pas à sa plainte, mais dit seulement :

— Robs nous sait ici. Il lui est facile de nous y retrouver. Il faut donc attendre, soit son retour, soit la lettre qu'il peut nous adresser pour nous renseigner sur ce qu'il a fait ou compte faire. Notre décision dépend de la sienne.

— Je ferai ce que vous voudrez. Je regrette seulement que ce soit ici notre escale, dans ce port surchauffé par un soleil de feu et augmenté par les fumées de charbon et de mazout de certains bateaux. Vous y déprimerez.

— Rien ne nous empêche, dit Nora, d'aller la nuit chercher au large un peu de brise rafraîchissante, quitte à revenir le matin à notre mouillage.

— Je vais en parler à Peary dès qu'il rentrera. S'il est de mon avis, il préférera fixer ces promenades dans l'après-midi, car la navigation de nuit dans ces parages est dangereuse. Trop de bateaux y circulent dans les deux sens.

— Sans beaucoup nous éloigner, n'est-ce pas ? fit-elle, pour que Robs ne perde pas notre trace.

— M. Robs a l'habitude des ports. Le bureau de la navigation, que je vais aviser, le rassurera sur notre sort.

DEUXIÈME PARTIE

L'itinéraire que l'inspecteur Thompson avait pu dresser sur les voyages d'Harvey à Londres et de cette ville au Cap était d'une exactitude absolue.

Son crime accompli, le bandit, avec une incroyable habileté, avait calculé les dates des départs des paquebots et celles des trains qui, d'un port à l'autre, devaient le conduire rapidement à Pretoria et à Capetown, où il allait compléter par le vol des diamants son audacieuse entreprise.

Mais, une fois en possession des millions qu'il avait réalisés, il ne pensa qu'à une fuite rapide, car il ne doutait pas que les polices de Londres et du Cap ne se missent bientôt à sa recherche.

La Maille d'Europe ne passait que le 25 juillet et il se demandait quelle voie il allait prendre pour quitter le territoire africain, quand il apprit au port qu'un grand cargo mixte italien devait partir pour Gènes avec une cargaison de laines pour des manufactures de Milan et de Turin.

Le bateau disposait d'une douzaine de cabines de deuxième classe pour voyageurs. C'était son affaire.

Précipitamment, il prit dans plusieurs banques, et sous son nom réel de Boussett, des traites sur Suez, Gènes et Milan, comptant en faire autant à son escale dans le port égyptien pour d'autres maisons d'Europe, afin de ne point éveiller l'attention par des sommes trop considérables.

(A suivre.)

NOUVELLES RELIGIEUSES

Les services rendus par un savant jésuite

Le R. Père Ernest Gherzi, directeur du Service météorologique et sismologique de l'Observatoire de Zi-ka-Wei, près de Changhaï, en sa qualité de conseiller pour la géophysique de l'Académie du gouvernement chinois, a été invité à se rendre à Pékin, vers la fin d'avril, pour inspecter la nouvelle station sismologique de l'Inspection nationale géologique de la Chine et pour donner des conseils et des instructions en vue de constructions nouvelles. On l'a également prié d'examiner le nouvel observatoire météorologique de l'université chinoise de Tsing-Hoa et de faire une conférence de météorologie aux élèves de la Faculté des sciences de cette université.

Partout le savant jésuite a été reçu avec la plus grande sympathie. Avant de regagner son poste, le religieux a été passer quelques jours à l'École des Hautes Etudes, dirigée par les Pères de la Compagnie de Jésus, à Tientsin.

Retour des cendres d'un missionnaire

Les journaux belges ont consacré de longs articles à la vie et à l'œuvre du R. Père Verbiest, le fondateur des missionnaires de Scheut, dont on vient de rapporter le corps en Belgique. Tous ceux qui suivent de près le mouvement missionnaire belge savent quelle place d'honneur revient aux fils du Père Verbiest. D'après les statistiques les plus récentes, 535 Pères de Scheut, soit 401 Belges, 47 Hollandais et 3 Chinois, travaillent dans onze territoires missionnaires, deux aux Philippines, trois au Congo belge et six en Chine.

Le Père Verbiest était né à Anvers, en 1823. Successivement élève au Collège des Pères jésuites de sa ville natale, au petit Séminaire de Malines, le futur missionnaire fut ordonné prêtre en 1847. Aumônier de l'École militaire de Bruxelles, puis directeur général de l'Œuvre de la Sainte-Enfance, le Père Verbiest se sentit appelé à exercer, loin de son pays, l'apostolat. Très aidé par des catholiques belges et la famille royale, il établit les débuts de sa congrégation dans un faubourg de Bruxelles, à Scheut, et partit lui-même en 1865 pour la Mongolie. C'est là qu'il mourut, emporté par le typhus, en 1868.

Pie XI et son secrétaire d'Etat

A l'occasion de l'anniversaire de Mgr Pacelli, secrétaire d'Etat, Pie XI lui a fait don de son portrait en miniature. Cela est interprété comme un démenti du bruit comme quoi Mgr Pacelli aurait l'intention d'abandonner ses hautes fonctions.

LES SPORTS

Le « derby » d'Epsom

Cette célèbre course hippique anglaise a été courue mercredi, pour la 148^{me} fois, sur la piste d'Epsom, sur une distance de 2400 mètres. Il y avait 25 chevaux ; le classement a été le suivant : 1. *Cameronian* (propriétaire Dewar), monté par Fox ; 2. *Orpen* (Rutherford), monté par Jones, à trois quarts de longueur ; 3. *Landwich* (lord Rossebery), monté par Wrang.

Le concours hippique de Varsovie

Le concours hippique international de Varsovie s'est terminé par une épreuve de vitesse qui a été gagnée par le lieutenant français de Breuil.

Le capitaine de Muralt (Suisse) s'est classé 10^{me}.

L'« ÉCHO ILLUSTRÉ »

Dans le numéro du 6 juin : Notre documentation spéciale sur l'île de Corfou. Une étude sur l'approvisionnement d'une ville moderne en lait. — Documentation concernant les prochains Jeux olympiques à Los-Angeles. — En plus des pages des enfants, de la femme et du foyer, de l'humour, nous trouvons les actualités suisses et mondiales : les courses de Morges, en première page, l'ensevelissement de M. Baumberger, la vie dans le Jura, le professeur Piccard, les fêtes à l'occasion du 5^{me} centenaire de Jeanne d'Arc, etc.

Automobilisme

Le grand-prix de Genève

Quelques inscriptions, qui avaient été envoyées avant le 31 mai, à minuit, ayant dû être acceptées par les organisateurs du grand-prix automobile de Genève, la section de Genève de l'Automobile-Club suisse se trouve pouvoir présenter une liste comportant au total 44 concurrents. C'est là un chiffre qui constitue un record et qui place le grand-prix automobile de Genève au tout premier rang des grandes manifestations internationales. Ces 44 inscriptions se répartissent ainsi : 14 dans la catégorie de 350 à 1100 cm³ ; 12 dans la catégorie de 1100 à 1500 cm³ ; 9 dans la catégorie de 1500 à 2000 cm³, et 9 également dans la catégorie de plus de 2 litres.

Rappelons que la finale, qui se disputera dimanche après midi, réunira les quatre premiers des trois plus fortes catégories, plus, peut-être, l'un ou l'autre des concurrents du grand-prix des voitures.

La coupe internationale des Alpes

Le règlement de la coupe internationale des Alpes, la plus importante épreuve de tourisme en Europe, sort actuellement de presse ; les intéressés peuvent le demander aux Automobile-Clubs organisateurs.

C'est la troisième coupe internationale des Alpes qui est organisée, mais c'est la première fois que cinq pays collaborent à sa mise sur pied. Cette année, en effet, les Automobile-Clubs d'Allemagne, d'Autriche, de France, d'Italie et de Suisse ont formé un comité d'organisation et ont confié la direction matérielle et technique de la course à l'Automobile-Club de Suisse.

L'épreuve se déroulera de la manière suivante : tous les concurrents devront se rendre à Munich où les véhicules seront examinés pour voir s'ils répondent aux prescriptions du règlement ; ces opérations auront lieu les 29 et 30 juillet. Puis ce seront les 6 étapes : le 31 juillet : Munich-Innsbruck ; le 1^{er} août : Innsbruck-Saint-Moritz en passant par les cols du Giovo et du Stelvio ; le 2 août : Saint-Moritz-Turin ; le 3 août : Turin-Nice ; le 4 août : Nice-Genève, en empruntant la route des Alpes d'été ; le 5 août : sixième et dernière étape Genève-Berne, en passant par la Haute-Savoie. Arrivées au point terminus de leur randonnée, les voitures seront vérifiées pour reconnaître leur état de fonctionnement.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au 30 juin auprès des Clubs organisateurs, soit, en Suisse, l'Automobile-Club de Suisse, rue du Mont-Blanc, 16, Genève.

AVIATION

Lindbergh veut traverser le Pacifique

Le colonel Lindbergh a l'intention d'effectuer, dans le courant du mois de juin, un vol transpacifique jusqu'en Extrême-Orient.

Le « Do-X »

Le Do-X est parti de Praia (îles du Cap-Vert, au large des côtes africaines), pour Fernando-Noronha (au large du Brésil), hier matin jeudi, à 10 h. 50.

On annonçait vers midi que l'hydravion était tombé à la mer à 60 milles au large de Praia. Puis, on rectifiait cette nouvelle en précisant que le Do-X n'était pas tombé, mais qu'il avait été contraint d'amérir, et qu'aucun membre de l'équipage n'avait été blessé pendant cette opération. L'amerrissage du Do-X, ajoutait-on, était dû à la surcharge de carburant contenue dans les réservoirs de l'appareil.

Enfin, une autre information faisait savoir que le Do-X n'avait eu aucun accident et qu'il poursuivait son raid.

Hier après midi, à 5 h. 30, le Do-X marchait à 200 km. à l'heure, à une hauteur de 10 m. au-dessus de la mer. Au cours de la nuit, il comptait monter à 25 m. Tout allait bien à bord.

Le tour du monde en avion

Il y a eu quatre ans, le 20 mai, que Lindbergh accomplissait sa traversée de l'Atlantique, de New-York à Paris.

Pour commémorer cet anniversaire, plusieurs aviateurs américains sont partis ou sont

à la veille de partir pour effectuer le tour du monde et pour tenter de battre le record du Graf-Zeppelin, qui, voilà bientôt deux ans, fit le tour du globe en vingt et un jours.

Parmi ces pilotes se trouve l'aviateur norvégien Balchen qui, à la fin de novembre 1929, conduisit Byrd au-dessus du pôle sud. On peut citer également le pilote Williams.

Il faut noter que la plupart de ces aviateurs se serviront d'avions monomoteurs, ce qui n'est pas sans causer quelque inquiétude dans les milieux aéronautiques.

Presque tous pensent suivre la même route : de New-York, ils gagneront Terre-Neuve pour franchir l'Atlantique sous les hautes latitudes, soit par le Groënland et l'Islande. De Berlin, escale prévue, les pilotes survoleront toute la Sibérie et atteindront ainsi Petropavlovsk (13,000 kilomètres) ; puis, ce sera la traversée du Pacifique qui s'effectuera au-dessus des Kouriles et des Aléoutines ; cela fait, les aviateurs se retrouveront dans l'Alaska et pour eux ce ne sera plus qu'un jeu de regagner leur point de départ.

Le trajet à parcourir est de 34,000 kilomètres environ, dont le quart au-dessus des mers.

Navigation aérienne

Un nouveau dirigeable britannique

Près de Southampton (Angleterre), on construit actuellement un dirigeable qui est destiné à franchir l'Océan Atlantique.

Grâce à six moteurs Rolls-Royce-Buzzard, qui développent une puissance totale de 5,400 CV, ce dirigeable pourra faire 145 milles à l'heure (232 kil.). La nacelle comprendra cinq salons séparés qui pourront contenir en tout 40 passagers, une autre cabine et une cuisine.

Le dirigeable emportera assez de carburant pour permettre aux 40 passagers d'effectuer un voyage de plus de 1,000 milles (1609 kil.) et, éventuellement, à 20 passagers d'effectuer un raid de plus de 2,300 milles (3,700 kil.).

Le Graf-Zeppelin au pôle nord

Le dirigeable Graf-Zeppelin partira la semaine prochaine pour le pôle nord. L'embarquera à son bord 45 passagers, dont plusieurs savants.

Nouvelles financières

Manceuvres soviétiques

Suivant le *Svenska Dagblad*, de Stockholm, un consortium de banquiers travaillerait, à l'instigation des Soviétiques, à faire baisser les valeurs suédoises.

L'escompte

A Berlin, le taux d'escompte privé à court et à long termes a augmenté de 1/8 % et a été ainsi porté à 4 7/8 %.

Calendrier

Samedi 6 juin

Saint CLAUDE, évêque

Saint Claude, d'abord chanoine, entra dans un monastère dont il devint abbé et qui porte aujourd'hui son nom. Vers la fin de sa vie, Claude fut élevé sur le siège de l'Eglise de Besançon. (VII^{me} siècle.)

Secrétaire de la rédaction : Armand Spicher.

Maison spéciale de confections masculines

Grand & beau CHOIX de COMPLETS pour messieurs

à Fr. 55.— 65.— 75.— 85.— 90.— 95.— 100.— jusqu'à 165.—

Qualité Éléance Travail soigné

A LA PERFECTION

Jacques GUGGENHEIM-SCHNEIDER - Fribourg

10, avenue de la gare, 10 Voir nos 5 vitrines Timbres d'escompte fribourgeois 5 %

Un jubilé :

50^{me} anniversaire de la fondation de la maison Stucky Gottlieb

50^{me} anniversaire de ma naissance

A cette occasion, j'offre un rabais de 5 % sur tout achat ou réparation au comptant.

Automobiles de toutes marques, aux prix du jour. Moto-cyclette CONDOR, agence régionale. Vélos Condor et Bianchi, depuis 110 fr., avec garantie. Vente, échange et réparation de toutes marques. Installation de l'éclairage réglementaire sur motos, depuis 80 fr., et lumière Bosch originale, de 170 à 320 fr.

Travaux garantis consciencieusement, sur devis ou à forfait

Se recommande :

FRITZ STUCKY Pérolles, 39b. Téléphone. 715

en face de l'Imprimerie Saint-Paul

Pension d'enfants

Hagrösl

GRANGES-PACCOT

près Fribourg 15

reçoit enfants de tout âge pour vacances ou séjour prolongé. Très bons soins. Prix : 3 à 5 fr. p. jour. Prix réduit pour séjour prolongé. Tél. 8.47

On demande, pour tout de suite,

bonne ouvrière

connaissant déjà un peu la couture.

S'adresser sous chiffres P. 40789 F. à Publietas, Fribourg.

Occasion

A vendre, tout de suite, un salon Louis XV, de 10 pièces, soit : 1 canapé, 2 fauteuils, 6 chaises, 1 table, le tout en bon état, pour le prix dérisoire de 230 fr. 165-15

Au magasin Prince, Grand'rue, 38, Fribourg. Téléphone 12-18.

Avantageux

Huile arachide, le litre Fr. 1.10

Huile d'olive, le litre Fr. 2.80

Confiture 4 fruits, le kg. 0.90

Bon café vert, la livre 0.95

Epicerie E. BARRAS

Rue de Lausanne, FRIBOURG.

CALORIE

CHAUFFAGES CENTRAUX

VENTILATION SALLES DE BAINS

Fribourg

A vendre ou à louer

Dans le district de la Broye, un domaine de 22 poses, en un seul mas, bien bâti. Situation exceptionnelle pour apiculteur. 12834

Pour visiter, s'adresser à M. Edmond Nicolet, à Chéry.

Adresser les offres par écrit au soussigné jusqu'au 15 juin.

L. Dévaud, avenue du Midi, 17, Fribourg.

TEINTURERIE de BEAUREGARD

G. UTTINGER

Av. Weck-Reynold, 9b

arrière la Laiterie Centrale

FRIBOURG tél. 820

TRAVAIL PROMPT & SOIGNÉ

Couture

Ouvrières et rasujetties pour flou et tailleur, de mandés tout de suite. Occasion de se perfectionner beaucoup. Pas de morte-saison. 6484 L. Maison Olga Blanc, couture 1^{er} ordre, 8, rue Centrale, Lausanne.

A VENDRE CHIENNE

race Brune, âgée de 4 ans, chassant spécialement le lièvre, mais non le chevreuil. Essai sur place. 2325 B. S'adr. : M. G. Barras, instituteur, Corbières.

FIAT

A vendre, tout de suite, faute d'emploi, un camion « Fiat », de 2 tonnes, en parfait état. Prix à débattre. 165-14

S'adr. : Grand'rue, 38, Fribourg, 1^{er} étage.

Plaques de St-Christophe

130, Place Saint-Nicolas et Pérolles, 38, Fribourg



la crème à base de cires pures, en noir, blanc et couleur produit rapidement un brillant durable, conserve au cuir sa souplesse et le préserve des taches.

FEUILLETS MUSICAUX
de M. l'abbé G. Dougoud

- N° 1 : O Salutaris
Tantum ergo
Laudate Dominum
- N° 2 : Regina Cæli A
Regina Cæli B
- N° 3 : O Salutaris
Tantum ergo

Prix net : 20 cent. chaque feuillet

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

Place Saint-Nicolas, 130 et Librairie Saint-Paul
— FRIBOURG —

Pensionnat SAINT-VINCENT, TAVEL, Fribourg.

ÉCOLE ALLEMANDE

pour jeunes filles de langue française. Branches commerciales : Sténographie, dactylographie, comptabilités. Anglais. Musique. 12765

ÉCOLE MÉNAGÈRE

Prix modérés. Demandez prospectus.

Ebénisterie de Villars

Route de Cormanon Téléphone 9.66

Ouverture des nouveaux MAGASINS de CORMANON

Chambres à coucher
Salles à manger
Lingerie soignée
Réparations

Prix sans concurrence

14-12 L. BECHLER.

ON DEMANDE

une jeune fille, de 16 à 20 ans, honnête et de bonne volonté, pour aider à la ménagère d'une grande ferme. Beaux gages. Vie de famille et place à l'année. — A la même adresse on demande un fort jeune homme, de 14 à 16 ans, pour aider à l'écurie et aux champs. Salaire selon capacité. Vie de famille assurée. 12872
Les offres sont à adresser à Alfred Chappuis, mech. Werkstätte, Willisau.

Cure d'air et de repos LA SAVINIÈRE

CRÉSUS (Gruyère)
Reçoit nombre limité de pensionnaires non malades, à partir de 10 fr. 2312

molosacoché

mod. 28, parfait état, à vendre chez Rom. Margueron, Orsonnens. 40793

On demande

une jeune fille, parlant les deux langues, pour aider au magasin et au ménage. 12378
S'adresser à la Charcuterie Betschen, rue de Romont, 23, Fribourg.

La teinturerie

rue de l'Hôpital, 35, demande une bonne 40797

repasseuse

A VENDRE

plusieurs états, perceuses, cisailles pour tôle et fer. O. T. L. □, poste pr soudeuse autogène dissoute, moteur, transmission, etc. Event. atelier à louer chez Eriebach, Beaufregard, Fribourg. 12820 F

A VENDRE

dans le canton de Fribourg, deux excellentes auberges de campagne. Offres s. N° 532, case postale 200, Fribourg.

A LOUER

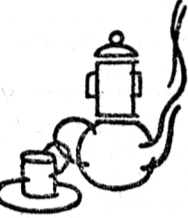
un bel appartement de 5 chambres, avec tout confort moderne, situé à la rue de Morat. 12881
S'adres. à A. Bariswyl, case post. 120, Fribourg. 12653

Réparations et transformations

de LITERIE et MEUBLES REMBOURRÉS, AINSI QUE STORES, RIDEAUX, TAPIS. Grande terrasse pr mettre le crin au soleil — Travail garanti —

Se recommande : Fr. Bopp, tapissier, rue du Tir, 8, Fribourg. Tél. 7.63 2-11 F

Du meilleur café



N'achetez pas plus de café qu'il ne vous en faut pour une semaine et ne l'achetez qu'en grains que vous conserverez dans une boîte métallique hermétiquement close. Ne moulez vous-même le café en grains que juste la quantité qui vous est immédiatement nécessaire.

La bonne qualité est toujours la plus avantageuse et ceci est également vrai pour le café. N'achetez que le meilleur café, c'est-à-dire le café Hag qui vous donnera toujours les meilleures garanties de haute qualité. Mais cet avantage n'est pas le seul: le café Hag est aussi décaféiné et, de ce fait, absolument sain pour vous et les vôtres. Jamais vous, ni votre famille, n'aurez à souffrir des effets de la caféine si nuisibles pour beaucoup de personnes.

Avec le café Hag vous avez le café le meilleur, grâce auquel vous augmentez votre agrément et ménagez votre santé

Café Hag
l'ami du cœur
et des nerfs

Automobilistes

Nous vendons jusqu'à nouvel avis

PNEUS de toutes marques et dimensions avec 20-25 % de rabais sur les prix du tarif.

Garage HENSELER FRÈRES

FRIBOURG 58-5

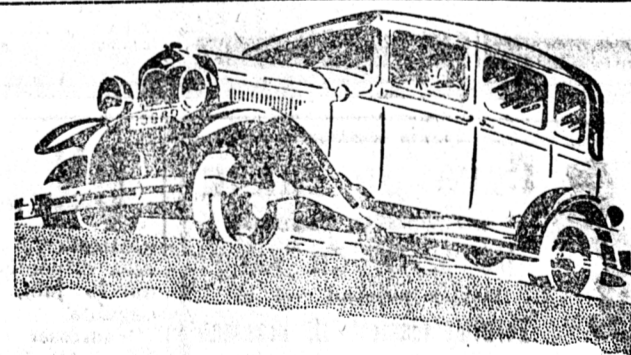


Chambre meublée

Monsieur demande chambre meublée, spacieuse, au soleil, dans le quartier du Bourg ou des Places. 12867
Adresser les offres s. J. M., 4, poste restante, Fribourg.

50,000 francs

sont demandés en 2^{me} hypothèque. GARANTIE ASSURÉE. S'adresser à Case postale, Fribourg, Poste centrale, 8780. 12875



Chaque Ford vendue l'est avec son Service

En venant chez nous acquérir une Nouvelle Ford, non seulement vous trouverez le véhicule que vous cherchez, mais encore des gens estimant que leur rôle le plus important commence au moment où vous partez avec votre acquisition. C'est alors en effet que débute pour nous le « Service Ford » avec ses trois inspections gratuites au cours des premiers 2.400 kilomètres et ses examens périodiques qui nous permettront dans des conditions défiant toute concurrence, de prolonger la jeunesse de votre véhicule et de veiller à la plénitude de votre satisfaction.

Garage DALER Frères
Tlé. 650 FRIBOURG



Jeune fille

pour aider au ménage et pour le service du café. S'adresser au Café des 3 Suisses, Vucherens-s.-Moudon (Vaud). 12859

A LOUER

rez-de-chaussée, 3 chambres et cuisine, eau, gaz, électricité. 12870
S'adresser : rue Marcellino, 3, 2^{me} étage.

Domestique

de campagne, si possible sachant traire, est demandé tout de suite. S'adr. à Paul Rossier, Pizy-sur-Aubonne (Vd).

A vendre

2 chars à pont. 40792
S'adresser à la maison Yenny, mécanicien, Marly.

REVENDEURS
pouvant visiter la clientèle le soir, sont demandés dans chaque ville et village du canton, pr le placement d'objets religieux. Vente facile. Gros gain. Pas de capital nécessaire. Offres à H. Suttner, La Chaux-de-Fonds (Neuch.).

Consultez lundi

8 juin de 2 h. à 6 h.

Hôtel Suisse

Fribourg

SCHMID FILS

Experts-fourreurs

NEUCHÂTEL

A VENDRE

une bonne boulangerie-pâtisserie-épicerie, dans bonne localité. S'adresser sous chiffres P 40713 F, à Publitas, Fribourg.

Chambre

à louer, N° 5, Guintzel.



Mesdames!

Vous trouverez aux "Corsets élégants" 69, rue de Lausanne

les plus jolis jersys marque « Hanro »

Combinaisons 4.65

Chemises montantes 2.50

Directoires 2.90

En jersey soie, marque « Hanro »

Directoires 3.85

Chemises 3.85

Combinaisons 8.—

avec jolie dentelle.

Nous tenons les meilleures marques :

Hanro - Mona - Osony

Soie naturelle

69, rue de Lausanne

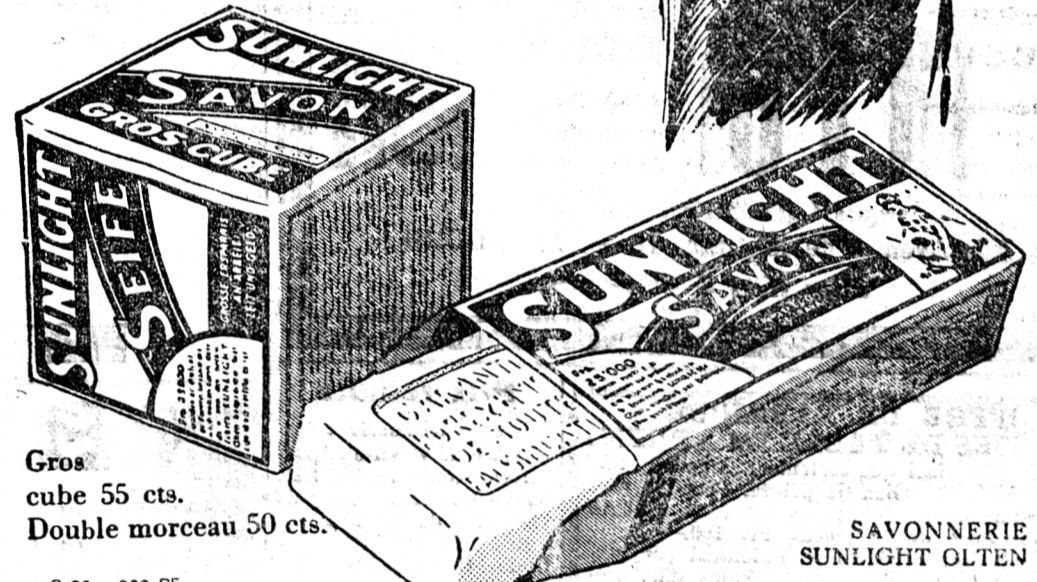
Tél. 11.11



Des draps si blancs seulement avec le Savon Sunlight

car il est si pur et doux, et il enlève la crasse si aisément. N'employez donc que le savon Sunlight. Sa pureté est une garantie pour des draps plus blancs et lavés à fond sans être brûlés.

Et le savon Sunlight est maintenant encore meilleur marché!



Gros cube 55 cts.
Double morceau 50 cts.

SAVONNERIE SUNLIGHT OLTEN

Profitez les derniers temps de la liquidation totale

BAZAR FRIBOURGEOIS

Vve. Mayer-Breder, rue de Lausanne 78, tél. 7.40

Tous nos articles en magasin sont cédés à des prix dérisoires

- brosses et balais
- serpillières
- plumeaux
- torchons à poussière
- sacs à provisions
- garnitures de toilette
- brosses à habits et cheveux
- peignes à dents
- peignes et peignettes
- savons de toilette
- garnitures de bureau
- albums de photos
- cadres de photos
- manueuvres nécessaires à ouvrage

JOUETS — JEUX — SOUVENIRS — VALISES JAPONAISES MAROQUINERIE.

CIDRE et jus de pommes sans alcool

en bonne qualité claire-brillante, sont offerts, à prix avantageux, par la Cidrerie de Guin



Séjour d'été

A louer, dans un charmant village de la Gruyère, une maison d'habitation en partie meublée. Vue magnifique sur les montagnes et sur toute la vallée, à l'abri de la poussière et du bruit, à proximité de l'arrêt de l'autobus. Pour traiter, s'adresser à Mlle Lydie BLANC, Sage-femme, à Corbières.

Jeune garçon, comme **Apprenti pisciculteur** est demandé à la Pisciculture, Marly. 12835

A LOUER A LOUER
à Marly-le-Grand : 1 logement de 5 chambres, toutes dépendances, grand jardin. 12834
1. de 2 chambres & jardin.
2. de 3 chambres & jardin.
S'adresser à la Pisciculture, Marly.

Jusqu'à mardi inclus CAPITOLE - SONORE

Une émoustillante opérette parlée et chantée en français
CHACUN SA CHANCE!
avec RENÉE HERIBEL — ANDRÉ URBAN — GABY BASSET
Immense succès de rire où pétillent toute la verve, toute la bonne humeur et tout l'esprit de Paris
Location de 17 à 19 heures
Mercredi et jeudi (sur la scène) : La fameuse Houpe de théâtre russe « ARLEQUIN »
Téléphone 1306

Offre très avantageuse

Habits lavables en coutil

pour messieurs à Fr. 23.— et 34.—
pour jeunes gens depuis Fr. 19.—
pour garçons, de 9 à 14 ans depuis Fr. 12.50

VESTONS coutil, pour messieurs à Fr. 7.50 et 9.—
façon sport à Fr. 10.50

CHOIX IMMENSE de pantalons drap à Fr. 13.50 15.— 18.— 20.— 22.— 25.—, etc.

PANTALONS tennis en gris, bois de rose, fantaisie et blanc. à Fr. 21.— 22.50 26.— 27.— 28.— 29.—, etc.

PANTALONS coutil, blancs à Fr. 12.50 et 15.—

PANTALONS sport à Fr. 16.50 18.— 20.— 25.— 27.—, etc. etc.
PANTALONS grisette, solides depuis Fr. 6.50

VESTONS alpaga depuis Fr. 19.—

CACHE-POUSSIÈRE depuis Fr. 12.—

HABITS garçonnets, drap fantaisie depuis Fr. 18.—

BLAZERS, pour messieurs, jeunes gens et garçons.
WINDJACK et PANTALONS imperméables,
à des PRIX excessivement avantageux.

TRENCH-COAT, pour hommes, à Fr. 45.— 55.— 68.— 75.—, etc.
COMPLETS salopettes depuis Fr. 7.50
MANTEAUX caoutchouc et gabardine depuis Fr. 40.—

— Timbres d'escompte 5 % —

Maison de confections masculines

A la Perfection

Jacques GUGGENHEIM-SCHNEIDER
10, Avenue de la Gare, 10 — FRIBOURG
Voir nos 5 vitrines

R. Martin

méd. dentiste, a
REPRIS
ses consultations.

Asperges du Valais

franco colis, 1er choix :
2 kg. 1/2, 5 fr.; 5 kg.,
9 fr. 50. 2me choix :
2 kg. 1/2, 3 fr. 50; 5 kg.,
6 fr. 50. 406-82 L.
Ernest Roch, Pont de la
Morge, Sion.

Victor MARCHAL

Une année d'examens particuliers,
selon la méthode de saint Alphonse
relié percaline
tranche rouge Fr. 3.30

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL
130, Place St-Nicolas, et Avenue de Pérolles, 38
FRIBOURG

On demande une

Jeune fille

pour la cuisine et pour
la maison. 4162 Y
Café Turm, Berne.

A CÉDER

appart. de 3 ch., cuisine
et dépendances, ch. de
bains, chauff. cent., prix :
100 fr. par mois.
S'adr. : Pérolles, 73,
4me étage. 40736 F

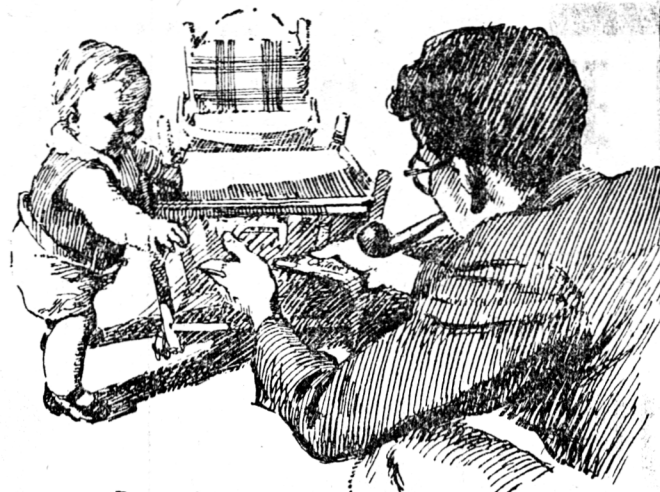


Autant de têtes, mais non plus autant d'avis...

A l'unanimité au contraire, les ménages qui en font l'essai déclarent que la chicorée DV rend vraiment le café meilleur et plus profitable, aussi restent-elles désormais fidèles à ce parfait complément du café.

C'est ainsi que la chicorée DV a pu s'introduire dans des milliers et des milliers de ménages suisses.

Daniel Voelker S.A. Bâle



Premiers pas...
Allons, Riri, viens vers
Papa chercher du bon
Chocolat au lait



On demande, pour le
canton de Genève, 2 boys

Vachers

pour chacun 15 vaches ;
gages : 150 fr. par mois.
Entrée tout de suite ou à
convenir.
S'adresser sous chiffres
P 12847 F, à Publicitas,
Fribourg.

Motosacoche

5 CH., à vendre, pour
cause d'achat d'une auto,
réelle occasion. 12865
S'adresser : Grand'Rue,
No 20, au rez-de-chaussée.
A la même adresse, on
demande à acheter ou à
louer un GARAGE trans-
portable.

Maison de repos

pour dames et jeunes filles

dirigée par les Sœurs de saint Vincent. Ouverte
toute l'année. Belle situation dans un endroit
tranquille. Vue superbe. — Chauffage central.
Adresse : Filles de la Charité, Maison de Repos,
Clarens-s.-Montreux. 16296 L.

AVIS

Le soussigné avise le public de la ville de
Fribourg et des environs qu'il ouvre, le 6 juin,
un magasin d'horlogerie et réparations en tous
genres. Par un travail consciencieux très soigné,
il espère mériter la confiance qu'il sollicite.
Se recommande : Florent Guenin, avenue
de Pérolles, 22. 40785

OFFRE DE FABRIQUE
SERVICES DE TABLE EN ARGENT
argent massif, ainsi que fortement argenté, 100,
directement à la clientèle privée. Prix les plus
avantageux. p. ex. : 26 Ab

Garanture de 72 pièces, Fr. 160.—
argenté 100, franco dédouané. Paiement par
versements périodiques à longue échéance sans
premier acompte. 50 ans de garantie par écrit pour
chaque pièce. Catalogue et références de 1er ordre
par retour du cour. ier gratuitement.

MOELLERS & Co. F.b.r. de services fins
Solingen-Rheinland

Prix réduits

en parfumerie :
« Rosée de violette », pa-
fum exquis, fl. Fr. 1.20.
Savon Bor Milk, savon de
toilette de premier ordre,
Fr. 1.20.
Crème Bor Milk, pour les
soins du teint, grand
tube, Fr. 2.—
Savon Eau de Cologne
Rumpf, boîte de trois
pains, Fr. 3.60. 133 Z
Chs. MAYER, brosse,
rue des Epouses.

Réparations

d'équipements électriques pour autos,
soit : démarreurs, dynamos, magnétos
et accumulateurs, exécutées avec le
plus grand soin, par

Auto-Lumière

G. Spicher Agence des
Pérolles, 3 accumulateurs
S.A. Scintilla Téléph. 7.54
Soleure Service Oerlikon
Delco Remy

Otsego

est
la
Marque
de Qualité.
E. Wassmer S.A.
Fribourg.

COUPELLERIE, aiguillage



Réparations - Fabrication
A. HERREN, Tél. 1079
Gd'Fontaine, 2, Fribourg

Auberge à louer

La commune de Vauderens expose en loca-
tion, par voie de soumission, son auberge
communale sous l'enseigne « Auberge du
Chamois », pour une période de six ans.
Par sa situation, à proximité de la gare et
de la bifurcation de trois routes, ledit établis-
sement offre à tout preneur sérieux un bénéfice
assuré.
Prendre connaissance des conditions et déposer
les soumissions auprès de M. Gachet, syndic,
jusqu'au 10 juin courant, à 7 h. du soir.
Vauderens, le 26 mai 1931. 12751 F

Fête villageoise

le dimanche 7 juin, à
GROLLEY
organisée par la Société de chant.
Attractions diverses. — Roues.
Jeu de quilles, tir. 12731
Productions chorales et instrumentales.

Le docteur Willy Lanz

médecin spécialiste pour les maladies
des oreilles, de la gorge et du nez
Berne, 31, Spitalgasse, tél. Bollw. 71.76

de retour

Consultations tous les jours, de 11 h.
à midi et de 1 h. 1/2 à 4 h., ainsi
que sur rendez-vous. 3602 Y

Location d'AUBERGE

La commune de Chénens expose en loca-
tion, par voie d'enchères publiques, pour le terme
de 6 ans, son auberge communale sous l'en-
seigne « Hôtel du Chêne » (Buffet de la gare),
avec ses dépendances, poids public, grange et
7 poses 1/2 de terrain.
Les enchères auront lieu le lundi 8 juin, à
14 h., dans une salle particulière dudit éta-
blissement. 12853
Entrée en jouissance le 1er janvier 1932.
Le conseil communal.

Cure de raisin
en toute saison
Dépuratif du sang
le plus puissant, est le
Ferment médical H. Burmann
connu et apprécié depuis 1891.
Sans rival contre : boutons, clous, furoncles,
eczéma, goutte, rhumatisme, diabète, maladies
de la peau, etc. 15-2 Le
Le flacon env. 1 litre, Fr. 6.— franco.
— Prospectus gratuits sur demande —
FERMENTS MÉDICINAUX H. BURMANN,
Laboratoires à Herzogenbuchsee
précédemment aux Brenets.

HÔPITAL CANTONAL DE GENÈVE

MATERNITÉ

Une inscription est ouverte au bureau du direc-
teur de l'Hôpital, du 15 mai au 15 juin 1931, pour le
COURS D'ÉLÈVES SAGES-FEMMES
qui commencera le 1er octobre 1931. — Pour tous
renseignements, s'adr. à la Direction de l'Hôpital.
Genève, le 15 mai 1931. 6496 X

Ouvrières

sont demandées tout de suite, pour
la confection de chemises, pantalons,
salopettes, etc. Travail assuré toute
l'année. 12856

Se présenter chez

LÉVY & Co
FRIBOURG — 94, Pont Zehringen

UN BOX

particulier, pour auto,
sera disponible à partir
du 15 juin, au Garage
Capitole. 51-7
S'adresser chez Daler,
frères, tél. 650.

Mères !

voire enfant souffre-t-il
de troubles de la diges-
tion et de croissance
ainsi que des suites :
rachitisme, scrofule, pa-
ralysie infantile, difficul-
tés de la dentition, in-
continence d'urine, etc.,
vous obtiendrez un bon
succès en utilisant le pro-
duit phosphaté

Gries idéal pour enfants"

Prix par paquet 1 fr.
En vente chez : Al-
imentaires Lipp & Co, Fri-
bourg. 145 T
Fabricant LEHMANN-
BRANDENBERG, Ober-
hofen (Thoune).

Tapissiers

On dem. un jeune ta-
pissier, ainsi qu'un autre
d. cert. âge, qui seraient
nourris et logés. — A la
même adresse, on de-
mande aussi un ébéniste,
d'un certain âge. 424-35
Schatz, Hortensia, Gd.
Mont-s.-Lausanne.

Vacances à WALCHWIL au lac de Zoug
en face du Rigi
Hôtel - Kurhaus Hôtel-famille agréable et
confortable, dans belle si-
tuation tranquille. Jardin ombragé. Etablissm.
de bains, pêche, canotage. Cuisine soignée par le pro-
priétaire. Prospectus. A. Schwyter-Wjerner.

Tea-Room LEIMGRUBER

Tél. 183 Place de la gare Fribourg
Rendez-vous des familles
Ses coupes glacées
Sa pâtisserie de qualité
Ses spécialités

TOUS les RECORDS

DU RIRE

sont battus par

Maurice CHEVALIER

dans

Le petit café

d'après la pièce célèbre de

— TRISTAN BERNARD —

Le plus gros succès du film

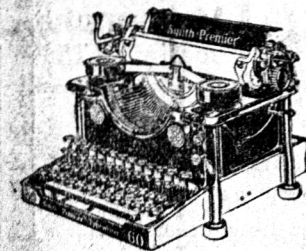
PARLANT, CHANTANT FRANÇAIS

Dès ce soir, au

CINÉMA

ROYAL - SONORE

Tél. 7.14



Machines à écrire Smith Premier S. A.

14, rue de Lausanne, Tél. 12.80 Fribourg
Les célèbres machines à écrire Smith
Premier, Noiseless, Standard et Portable.
Machines d'occasion bien revues
Locations — Echanges

Rubans, papiers carbone et
autres fournitures de première qualité
ATELIER DE RÉPARATION POUR TOUS LES SYSTÈMES
Revisions — Abonnements d'entretien 128-1